



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
04/04/13

**Séance du jeudi 28 mars 2013
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration
Générale,
Jean-Philippe
DEMILLIER

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 28 mars 2013 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 14/02/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. François LOPEZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 14 février 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.2 - Installation d'un nouveau délégué et désignations diverses

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe Mme Marie-Christine THEVENOT comme déléguée titulaire de la commune de Pelousey au Conseil de Communauté du Grand Besançon,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Mme Marie-Christine THEVENOT comme membre titulaire de la commission n°04 « Développement durable, Environnement, Cadre de vie »,
- désigne Mme Marie-Christine THEVENOT comme déléguée titulaire pour représenter la CAGB au SYBERT (Mme Catherine BARTHELET restant suppléante),
- désigne Mme Marie-Christine THEVENOT comme déléguée suppléante pour représenter la CAGB au SMSCoT (Mme Catherine BARTHELET restant titulaire),
- désigne Mme Catherine BARTHELET comme déléguée pour représenter la CAGB à l'AudaB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.3 - Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Président

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette délégation au Président pour la durée de son mandat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.4 - Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Bureau

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette délégation au Bureau pour la durée du mandat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Budget primitif 2013 et plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2013-2017

A la majorité, 9 Contre, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le vote du Budget Primitif 2013, budget principal et budgets annexes,
- le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2013-2017.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 9 Abstentions : 4

↳ R 1.1.1 bis - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2013

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité locale pour l'année 2013 :

- Cotisation foncière des entreprises : 25,50 %,
- Taxe d'habitation : 9,47 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,50 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,16 %.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Création et révision des AP/CP - 2013

Opération n°11.3 - « Réalisation du magazine 2012-2014 »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation du magazine 2012-2014 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération n°4.1 - « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est » et sur son crédit de paiement 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération n°10.2 - « Réalisation d'itinéraires cyclables »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation d'itinéraires cyclables » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération n°6.1 - « Acquisition de bus et du matériel embarqué »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2017.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération n°6.2 - « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise 1^{ère} phase » et sur son crédit de paiement 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération n°11.1 - « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » AP/CP n°9.1 et AE/CP n°11.3

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme et d'engagement de l'opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération n°10.1 - Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération TCSP « Voie en site propre bus Témis-Campus-Gare Viotte » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération n°7.4 - « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Equipements Fluviaux »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Equipements Fluviaux » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Cité des Arts et de la Culture »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Cité des Arts et de la Culture » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Parc instrumental »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Parc instrumental » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2014 »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aides à la pierre déléguées » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2017

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Marnières »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme et d'engagement de l'opération « Marnières » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération n°13.1 - « Pépinières d'activités maraîchères »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Pépinières d'activités maraîchères » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération n°13.6 - « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt de Planoise » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2018.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Subventions construction logements locatifs publics 2013-2019 »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions construction logements locatifs publics 2013-2019 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Subventions aux propriétaires privés 2013-2019 »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions aux propriétaires privés 2013-2019 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Opération « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 5 Abstentions : 2

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements Techniques de la Liste des Emplois Permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création de 2 postes relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux au sein du Département TIC (catégorie A, filière technique),
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux au sein du Département TIC (catégorie B, filière technique),
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Adaptation de l'Aide à l'Amélioration de la Performance Energétique des Logements (AAPEL) à la suite d'évolutions réglementaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les adaptations proposées relative à l'Aide à l'Amélioration de la Performance Energétique des Logements (AAPEL).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 7.2 - Bilan de la mesure de prise en charge des conséquences en termes de salubrité liées aux stationnements irréguliers de caravanes sur le territoire du Grand Besançon et pérennisation de l'action en faveur des communes membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la pérennisation de la prise en charge par le Grand Besançon des conséquences en termes de salubrité liées aux stationnements irréguliers de caravanes en faveur des communes membres.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 7.3 - Animation de la politique d'amélioration de l'Habitat du Grand Besançon - Convention d'objectifs avec l'association HDL Besançon

Mmes HINCELIN et POISSENOT et M. STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de la signature d'une convention d'objectifs avec l'association HDL.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 7.4 - Demande d'agrément préfectoral pour le maintien du dispositif « DUFLOT » dans le Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de maintien du dispositif « DUFLOT » après le 30 juin 2013 sur :
 - la ville centre : Besançon,
 - les communes de l'armature urbaine du Programme Local de l'Habitat (PLH), à savoir : Avanne-Aveney, Beure, Chalezeule, Ecole-Valentin, Franois, Thise, Miserey-Salines, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins,
 - et les communes s'étant prononcé en faveur du maintien du dispositif, à savoir : Amagney, Châillon-le-Duc, Chemaudin, Granfontaine, Mamirole, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Pelousey, Pugey, Roche-lez-Beaupré et Saône,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'agrément auprès de Monsieur le Préfet de la Région.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳R 2.1 - Tramway - Avenant n°2 au marché de fournitures en courants faibles - CFA I - Lot 2

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché de fournitures des systèmes « courants faibles » CFA I, lot 2, au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.2 - Tramway - Avenant n°1 au marché de contrôle technique au titre du kiosque de Chamars

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché de contrôle technique, lot 1 « Infrastructures, équipements et systèmes », au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.3 - Tramway - Remplacement de deux membres de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le remplacement de M. HENRIOT par M. COMTOIS, en tant que membre titulaire mandaté par l'Ordre des Experts Comptables, au sein de la CIAT,
- le remplacement de M. FOURNIER par Mme CARTIER, en tant que membre suppléant mandaté par l'Ordre des Experts Comptables, au sein de la CIAT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.4 - Marché « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Réalisation du site propre bus Gare-Campus-Témis » - Autorisation de lancement et de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de site propre bus reliant la gare Viotte à Témis via le campus de la Bouloie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.5 - Appel d'offres relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure d'appel d'offres pour l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.6 - Convention entre la CAGB et l'UGAP en vue de l'acquisition de 5 bus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention relative à l'acquisition de 5 bus standards EVOBUS Citaro auprès de l'UGAP, afin d'assurer une livraison de ces véhicules en novembre 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente avec l'UGAP et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

R 2.7 - Projet de financement d'une étude urbaine de la Ville de Besançon dans le cadre du projet d'aménagement définitif de la RN57 entre les Tours de l'Amitié (Besançon) et l'échangeur de Beure
M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'étude urbaine de la Ville de Besançon, dans le cadre des aménagements routiers définitifs de la RN57 sur la section comprise entre les tours de l'Amitié à Besançon et l'échangeur de Beure,
- se prononce favorablement sur la convention relative au versement d'une participation financière du Grand Besançon à la Ville de Besançon, pour la réalisation de cette étude, dans la limite de 20 000 € HT,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention définissant les modalités techniques et financières de cette participation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

-

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

R 3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2013

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accorde un soutien financier au fonctionnement de l'Association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 50 000 € pour l'année 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

R 3.2 - Technopole TEMISanté - Implantation de FCI Production - Fonds d'Intervention Economique - Aide au loyer

Mme MENETRIER et MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement à AKTYA d'une aide équivalente à 10 % du loyer de marché calculée sur 6 années, soit 94 440 €, en vue de favoriser l'implantation de la société FCI Production sur TEMISanté - ZAC des Hauts du Chazal,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre entre le Grand Besançon, AKTYA et FCI Production.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

R 3.3 - AKTYA - Aide à la promotion économique territoriale

Mme MENETRIER et MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 45 000 € à AKTYA pour son action de promotion économique du territoire,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - Convention entre la CAGB et l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
Mmes HINCELIN et MENETRIER et MM. BENETEAU DE LAPRAIRIE, CAYUELA et MOYSE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association du PLIE à hauteur de 292 294,20 € maximum pour 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

3.5 - Travaux de réalisation du Tramway - Programme d'actions en direction du commerce - FISAC

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'intérêt du Grand Besançon pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel pouvant bénéficier d'un financement FISAC sur le territoire,
- accepte le projet de plan de financement de la tranche I, pour les actions n° 1.3, 1.4, 1.5, 1.7, 1.8, 2.3, 4.2, 4.3,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention transitoire à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.6 - Modification d'un représentant de la CAGB au Syndicat Mixte Lumière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Jean-Pierre MARTIN comme suppléant de M. Emmanuel DUMONT pour représenter le Grand Besançon au Syndicat Mixte Lumière à la place de Mme Sylvie WANLIN.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - Création d'une pépinière d'activités maraîchères aux Andiers

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement du projet maraîcher et notamment le portage des investissements par le Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'utilisation pour ce projet maraîcher, pendant 15 ans, des terrains acquis par le Grand Besançon aux Andiers,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Doubs, du Conseil Régional de Franche-Comté, de l'Etat, de la Chambre d'agriculture et d'autres partenaires (ADEME, FEADER, autres...).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Chauenne, Noironte, Pugey et Vaux-les-Prés

MM. HUMBERT, MADOUX et VOUGNON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution :
 - d'une subvention de 51 523,28 € à la commune de Chauenne pour la restauration de l'église Saint-Symphorien, correspondant à 50 % du montant des études et à 40 % du reste à charge des travaux,
 - d'une subvention plafonnée de 60 000 € à la commune de Noironte pour la restauration extérieure de l'église, correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge des travaux,
 - d'une subvention plafonnée de 60 000 € à la commune de Pugey pour l'aménagement urbain du centre-village, correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge des travaux,
 - d'une subvention de 1 896,95 € à la commune de Vaux-les-Prés pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier, correspondant à 10 % du reste à charge des travaux,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Convention annuelle 2013

Mmes PRESSE et TISSIER et MM. BONNET, CARTERON, CAYUELA, GUILLEMET et LEUBA ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan 2012 du partenariat avec le Conservatoire Botanique,
- attribue une subvention de 28 000 € au Conservatoire Botanique pour l'année 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

4.4 - Evolution du mode de gestion de la plateforme bois - Mise en place d'une convention ↳ R d'occupation précaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la fin de la gestion de la plateforme bois par le biais d'un marché,
- l'abrogation du règlement intérieur de la plateforme,
- le principe de la mise à disposition à titre précaire de la plateforme à un fournisseur de plaquettes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳R 5.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2013

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Dole portant sur l'organisation 2013 de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 5.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2013 - Attribution des subventions

Mmes POISSENOT et RONZI et MM. FOUSSERET, GHEZALI et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accorde des subventions d'un montant total de 113 025 € aux 17 écoles de musique associatives, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la MJC Palente et l'EMICA,
- accorde une subvention de 500 € à la Batterie Fanfare de Saône pour le conte musical « les 3 cheveux de l'ogre ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 5.3 - Fonds Manifestations Culturelles et Sportives - Attribution de subventions - 1^{er} semestre 2013

Mme RONZI et MM. FOUSSERET, GHEZALI et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue des subventions pour un montant total de 51 000 € dans le cadre du fonds « Manifestations culturelles et sportives » pour le 1^{er} semestre 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 5.4 - RAP Citadelle - Demande de subvention pour la programmation culturelle

Mmes FELLMANN et TISSIER et MM. FOUSSERET, GIRARD, GONON et LIME ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 50 000 € à l'établissement public « Citadelle-Patrimoine mondial »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.5 - RAP Citadelle - Demande de subvention pour l'aménagement d'un espace 3D

Mmes FELLMANN et TISSIER et MM. FOUSSERET, GIRARD, GONON et LIME ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 180 000 € à l'établissement public « Citadelle-Patrimoine mondial »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.6 - Orchestre Victor Hugo - Livre CD « Anne, Léo et le gros ours de l'armoire » offert aux enfants de grande section de maternelle

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 898 € à la Ville de Besançon au titre de sa contribution à l'achat et la diffusion du livre CD du conte musical « Anne, Léo et le gros ours de l'armoire », production de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.8 - Cité des Arts - Convention de partenariat relative à l'utilisation des espaces et services partagés avec le FRAC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat relative à l'utilisation des espaces et services partagés à la Cité des arts à intervenir entre la CAGB (au titre du CRR) et le FRAC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Liste des marchés conclus en 2012 dont le montant est supérieur à 20 000 €

Le Conseil de Communauté prend connaissance de cette liste qui sera publiée sur le portail web du Grand Besançon.

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté est invité à prendre connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté est invité à prendre connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 mars 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.1 bis, 1.1.2, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du 0.2), M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.3), Mme Carine MICHEL (à partir et jusqu'au 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 0.2), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.4), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au 7.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRE, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **François** : M. Claude PREIONI **Gennes** : Mme Maryse MILLET **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET (à partir et jusqu'au 1.1.1), Mme Brigitte VIONNET (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1), M. Denis JOLY **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 7.3) **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au 1.1.1 puis représenté par Mme Sophie ZECCHINI) **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 3.2) **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Saône** : M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : **Arguel** : M. André AVIS **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Brillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule** : M. Raymond REYLE **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Mme Françoise GILLET **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château** : Mme Séverine MONLLOR **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Pirey** : M. Jacques COINTET **Saône** : Mme Maryse BILLOT **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAT, J.P. GOVIGNAUX, V. HINCELIN (à partir du 4.4), J. MARIOT (jusqu'au 1.1.1), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.1), M. PEQUIGNOT, S. WANLIN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), J.M. ROTH, J.P. DILLSCHNEIDER, F. GILLET, J. CURTY, B. BECOULET (à partir du 1.1.2), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 7.3), J.P. ISSARTEL (à partir du 3.3)

Mandataires : J.P. BASSELIN, J. CANAL, A. GHEZALI, F. FELLMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, J.C. ROY, C. DEVESA (à partir du 4.4), J.J. DEMONET (jusqu'au 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.2), P. BONNET, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.1), J.M. GIRERD, N. BODIN, A. KOELLER, B. VIONNET (à partir du 1.1.1), C. VOIDEY, R. DEMESMAY, C. PREIONI, P. CONTOZ, J. TARBOURIECH (à partir du 1.1.2), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 7.3), S. COURBET (à partir du 3.3)



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 mars 2013

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	18
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 14/02/13	18
Rapport n°0.2 - Installation d'un nouveau délégué et désignations diverses	18
Rapport n°0.3 - Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Président	19
Rapport n°0.4 - Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Bureau	19
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	19
Finances	19
Rapport n°1.1.1 - Budget primitif 2013 et plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2013-2017	19
Rapport n°1.1.1 Bis - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2013	35
Rapport n°1.1.2 - Création et révision des AP/CP - 2013	36
Ressources humaines	38
Rapport n°1.2.1 - Ajustements Techniques de la Liste des Emplois Permanents	38
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville	38
Rapport n°7.1 - Adaptation de l'Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements (AAPEL) à la suite d'évolutions réglementaires	38
Rapport n°7.2 - Bilan de la mesure de prise en charge des conséquences en termes de salubrité liées aux stationnements irréguliers de caravanes sur le territoire du Grand Besançon et pérennisation de l'action en faveur des communes membres	38
Rapport n°7.3 - Animation de la politique d'amélioration de l'Habitat du Grand Besançon - Convention d'objectifs avec l'association HDL Besançon	40
Rapport n°7.4 - Demande d'agrément préfectoral pour le maintien du dispositif « DUFLOT » dans le Grand Besançon	41
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements	42
Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°2 au marché de fournitures en courants faibles - CFA I - Lot 2	42
Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°1 au marché de contrôle technique au titre du kiosque de Chamars	42
Rapport n°2.3 - Tramway - Remplacement de deux membres de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT)	42
Rapport n°2.4 - Marché « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Réalisation du site propre bus Gare-Campus-Témis » - Autorisation de lancement et de signature	43

Rapport n°2.5 - Appel d'offres relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature du marché _____	43
Rapport n°2.6 - Convention entre la CAGB et l'UGAP en vue de l'acquisition de cinq bus _____	43
Rapport n°2.7 - Projet de financement d'une étude urbaine de la Ville de Besançon dans le cadre du projet d'aménagement définitif de la RN57 entre les Tours de l'Amitié (Besançon) et l'échangeur de Beure _____	44
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion _____	44
Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2013 _____	44
Rapport n°3.2 - Technopole TEMISanté - Implantation de FCI Production - Fonds d'Intervention Économique - Aide au loyer _____	45
Rapport n°3.3 - Aktya - Aide à la promotion économique territoriale _____	46
Rapport n°3.4 - Convention entre la CAGB et l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) _____	46
Rapport n°3.5 - Travaux de réalisation du Tramway - Programme d'actions en direction du commerce - FISAC _____	46
Rapport n°3.6 - Modification d'un représentant de la CAGB au Syndicat Mixte Lumière _____	47
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie _____	47
Rapport n°4.1 - Création d'une pépinière d'activités maraîchères aux Andiers _____	47
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Chauenne, Noironte, Pugey et Vaux-les-Prés _____	48
Rapport n°4.3 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Convention annuelle 2013 _____	48
Rapport n°4.4 - Évolution du mode de gestion de la plateforme bois - Mise en place d'une convention d'occupation précaire _____	48
Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports _____	49
Rapport n°5.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) 2013 _____	49
Rapport n°5.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2013 - Attribution des subventions _____	49
Rapport n°5.3 - Fonds Manifestations Culturelles et Sportives - Attribution de subventions - 1 ^{er} semestre 2013 _____	49
Rapport n°5.4 - RAP Citadelle - Demande de subvention pour la programmation culturelle _____	50
Rapport n°5.5 - RAP Citadelle - Demande de subvention pour l'aménagement d'un espace 3D _____	50

Rapport n°5.6 - Orchestre Victor Hugo - Livre CD « Anne, Léo et le gros ours de l'armoire » offert aux enfants de grande section de maternelle_____	50
Rapport n°5.7 - Cité des Arts - Convention de partenariat relative à l'utilisation des espaces et services partagés avec le FRAC _____	50
Questions diverses _____	51
Rapport n°10.1 - Liste des marchés conclus en 2012 dont le montant est supérieur à 20 000 €__	51
Rapport n°10.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	51
Rapport n°10.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil_____	51
Information orale - Réunions de secteur sur la Réforme de Collectivités Territoriales_____	51

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 28 mars 2013

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon -, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 14/02/13

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames, Messieurs, chers amis, nous allons démarrer. Nous avons le quorum. La séance est ouverte. Fanny GERDIL-DJAOUAT donne pouvoir à Jean-Louis FOUSSERET, Sylvie WANLIN à Nicolas BODIN, Jean-Paul DILLSCHNEIDER à Roland DEMESMAY, Séverine MONLLOR à Marcel COTTINY, Yves-Michel DAHOUI à Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD à Danièle POISSENOT, Jean-Pierre GOVIGNAUX à Jean-Claude ROY, Jacques MARIOT à Jean-Jacques DEMONET, Alain BLESSEMAILLE à Brigitte VIONNET, Jacques CURTY à Pierre CONTOZ, Hayatte AKODAD à Abdel GHEZALI, Serge RUTKOWSKI à Jacques CANAL. Geneviève VERRO donne pouvoir à Serge RUTKOWSKI qui lui-même donne pouvoir à Jacques CANAL. Il m'a prévenu, ils ont une réunion. Ils ne peuvent pas être présents. Donc, Geneviève VERRO à Jean-Pierre BASSELIN, Michel LOYAT à Joëlle SCHIRRER, Bernard BOURDAIS à Philippe BELUCHE, Françoise GILLET à Claude PREIONI, Philippe CHANEY à Auguste KOELLER, et Jean-Marie ROTH à Claude VOIDEY. Voilà donc pour les pouvoirs.

Y a-t-il des observations sur le compte rendu de la dernière séance ? Je n'en vois pas. Nous avons le quorum. Je vous propose de désigner François LOPEZ comme secrétaire de séance.

Rapport n°0.2 - Installation d'un nouveau délégué et désignations diverses

M. LE PRÉSIDENT.- Marie-Christine THÉVENOT est désormais titulaire de la commune de Pelousey. Il s'agit de la désigner :

- comme membre titulaire de la Commission n°04 « Développement Durable, Environnement, Cadre de vie » ;
- comme déléguée titulaire pour représenter la CAGB au SYBERT, Madame BARTHELET restant suppléante ;
- comme déléguée suppléante pour représenter la CAGB au SMSCoT, Madame BARTHELET restant titulaire.

De plus, Madame Catherine BARTHELET est désignée pour représenter la CAGB à l'AudaB.

Tout cela fait suite, entre autres, au décès de notre ami Claude OYTANA. Voilà ce que nous voulions dire. Je salue donc Madame THÉVENOT et Madame BARTHELET par la même occasion.

Rapport n°0.3 - Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Président

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°0.4 - Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Bureau

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a quelques modifications. S'il y a des questions, nous pourrions vous répondre. Je n'en vois pas.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif 2013 et
plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PIIF) 2013-2017

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais tout de même vous rappeler que nous allons parler du budget. Le budget est l'élément fort de la vie de notre Assemblée. De plus, il s'agit du dernier budget que nous allons voter et exécuter en totalité. Je pense qu'il serait bien que chacun et chacune s'écoute. Je pense que les interventions ne seront pas trop longues. Il faudrait alors que l'on s'écoute et qu'il n'y ait pas un brouhaha perpétuel qui fait que c'est totalement inaudible, et que l'on a l'impression que cela n'intéresse personne. Dans un instant, je passerai la parole à Gabriel BAULIEU et à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA. Comme vous l'avez vu, notre projet de budget primitif 2013 s'élève à 330,8 M€ pour le budget principal et ses différents budgets annexes. Cela concrétise notre volonté très forte de remplir les objectifs que nous nous étions fixés en 2008, à savoir travailler tous ensemble, comme nous le faisons depuis 2001, au développement de notre Agglo et au bien-être de tous les Grandes Bisontines et Grands Bisontins, et cela quelle que soit la commune, de la plus petite à la plus grosse.

Ce budget est ambitieux, porteur d'espoir. C'est tout sauf un budget de renonciation. De plus, il s'inscrit dorénavant dans le cadre du programme « *Grand Besançon 2030, l'Agglomération capitale* », dont nous avons déjà parlé ici, et qui nous donne une vision indispensable pour l'avenir de notre territoire. Les membres du Bureau ainsi que la quasi-totalité des délégués communautaires partagent cette volonté de montrer une certaine solidarité tout au long de ce mandat, et je tiens à vous en remercier vivement, entre communes de la périphérie, et entre la périphérie et la Ville-centre. Je crois, et nous pouvons affirmer que nous avons construit ensemble un vrai projet de territoire, avec une vision et des projets partagés. Comme vous le savez, nous allons continuer à doter notre Communauté d'Agglomération de tous les atouts pour qu'elle continue à se développer malgré le contexte économique, financier et social difficile. Gabriel BAULIEU va vous en parler.

Entre 2001 et fin 2013, soit en 12 ans, notre EPCI, le Grand Besançon, aura investi plus de 400 M€, avec un encours total de dettes à fin 2013 de 160 M€. Entre 2001 et 2017, si nous intégrons les investissements prévus au PPIF, ceux de 2017 n'étant pas terminés, nous savons aujourd'hui que le Grand Besançon aura investi plus de 640 M€, avec un encours de dettes total qui ne dépassera jamais les 186 M€. Voilà des chiffres. On nous demande beaucoup de bilans, de résultats, de chiffres. Ceux-là sont éloquentes. Fin 2017, nous aurons 640 M€ d'investissement et 186 M€ de dettes. Même si ce n'est pas encore réalisé. Il est clair que dans ces 640 M€, il y aura le tram.

J'insiste sur le fait que le volume d'investissement très élevé de 400 M€ engendre une dette plutôt faible. En effet, dans la presse, des Communautés de Communes données en exemple avaient beaucoup réduit leurs frais de fonctionnement. Ainsi, la Communauté d'Agglomération extraordinaire de Perpignan avait des frais de personnel identiques, voire plus élevés que les nôtres, mais comme précédemment ils étaient le double, elle les a réduits de moitié. Donc, ils étaient classés parmi ceux qui avaient fait de gros efforts. Surtout, elle avait 2 000 € de dettes par an et par habitant, alors que nous en sommes bien loin.

Par rapport à cela, je voudrais évoquer juste trois thèmes qui illustrent la volonté de l'Agglomération :

- l'action économique ;
- les transports et les déplacements ;
- le logement.

L'action économique

Tournée vers le maintien et le développement de l'activité et d'emplois, l'activité économique est notre priorité numéro un. Malgré les difficultés, nous devons faire preuve de volonté politique, d'inventivité pour sauvegarder notre potentiel et surtout pour développer des activités. Nous avons un potentiel important, avec des secteurs d'excellence en plein développement (horlogerie, luxe, micromécanique, biomédical). Nous avons aussi un tissu de PME qui, par sa souplesse et par sa diversité, nous offre de multiples chances de développement. Ainsi, en 2013, nous avons 15,8 M€ de fonctionnement et d'investissement consacrés à l'économie et à l'emploi. Cela signifie que nous consacrons 25 % du budget total (hors transports) à l'économie et à l'emploi, soit un quart. Un effort particulier est apporté aux zones d'activités des Marnières, Auxon, Témis, Témis Santé, Témis Microtechniques et au SMAIBO. Nous pouvons dire aussi qu'après ces dix années, des milliers d'emplois ont été créés, et nos zones continuent à se remplir. J'ai d'ailleurs demandé à ce que l'on fasse le point pour savoir combien d'emplois, qu'ils soient endogènes et exogènes, ont été créés.

Les transports et les déplacements

L'autre priorité forte concerne les transports en commun et le tramway qui contribuent à renforcer l'attractivité de notre Agglomération dans un contexte de saine gestion des finances du Grand Besançon et de respect de notre pacte de soutenabilité. Gabriel BAULIEU y est d'ailleurs très attentif. Nous avons cette volonté. De plus, nous avons veillé à la cohérence entre le tram et le réseau Ginko. On me dit toujours : « et le tram, et Ginko ? » Je pense d'ailleurs que nous avons beaucoup trop parlé du tram par rapport à cela. Il faut que nous fassions comprendre qu'avec le tram, nous sommes en train de développer une nouvelle mobilité. Quelle est-elle ? Ce sont les bus de Ginko et le tram. C'est de cette manière que cela va fonctionner. Certes, le tram ne va pas régler tous les problèmes. Il n'y aura pas le tram pour les riches et les bus pour les pauvres, comme certains se plaisent à le dire. En effet, c'est un ensemble cohérent que nous allons développer. L'intermodalité ne sera pas un vain mot, parce que nous allons aussi mettre l'accent sur tous les modes de déplacements, que ce soit le tram, les bus, le train, les cyclistes, les deux roues motorisées – notre Vice-Président y est très attaché – et la marche à pied. Cette année, nous allons encore mettre l'accent sur la poursuite des travaux du tram, sur la réalisation de la halte d'École-Valentin. Comme vous le savez, nous réfléchissons aussi à celle de Miserey-Salines. De plus, nous allons lancer les études pour la voie en site propre entre Témis et le Campus.

Le logement

Il s'agit du logement et de la rénovation de l'habitat ancien. Concernant la transition énergétique, il va y avoir un débat, des réunions dans les secteurs, une réunion sur Besançon. On en parle beaucoup actuellement. En effet, cela n'est pas un simple concept dont tout le monde parle. Pour le Grand Besançon, il s'agit, avec la transition énergétique, très concrètement, d'aider les ménages, les bailleurs publics et privés, tous les acteurs à s'engager dans des travaux d'économie d'énergie, de réduire les émissions de gaz, de consommer moins, et corolairement, de réduire les charges de celles et ceux qui y habitent. Tels sont les résultats recherchés, avec un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et un Programme Local de l'Habitat (PLH), qui en sont les outils. En effet, 6,7 M€ en fonctionnement et en investissement seront consacrés en 2013 à l'habitat et à la politique de la Ville, soit 10 % du budget total (hors transports et infrastructures). Il est d'ailleurs proposé, et vous le verrez, de créer deux nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur la rénovation de l'habitat, l'une dans le parc public (6,3 M€ prévus entre 2013 et 2019) et l'autre dans le parc privé (5,15 M€ entre 2013 et 2019), la période de 2013 à 2019 étant la durée de notre PLH. Ces AP/CP prévoient d'ailleurs des crédits en investissement et en fonctionnement pour animer les dispositifs.

Bien sûr, nous pourrions certainement faire mieux, mais cela marque déjà notre volonté d'aller dans ces domaines que sont l'économie, les transports et le logement. Il nous faut faire preuve encore de beaucoup de volontarisme, rechercher des financements originaux en lien avec la Région. Comme vous le savez, suite à la rencontre à Besançon avec le Président et le Vice-Président exécutif de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Région va pouvoir mettre en place un programme ambitieux qui permettra de trouver des crédits pour réhabiliter les logements en matière d'énergie. Nous allons donc ensemble mobiliser ces emprunts de la BEI.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous avons donc une vraiment très bonne capacité d'investissement. Tout cela est le résultat d'une gestion stricte. On nous reproche certainement quelquefois d'être trop stricts, et ce compliment s'adresse à moi, à Gabriel BAULIEU, voire à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA et aux services. Cependant, je crois que le résultat de cette rigueur est qu'effectivement, nous pouvons investir. Et nous faisons cela dans la transparence la plus totale, même si j'ai pu lire dans la presse d'aujourd'hui que la gestion de l'Agglo manquait de transparence. Je pense que nous saurons répondre le moment venu. D'ailleurs, j'ai également lu dans *La Presse Bisontine* quelque chose d'extraordinaire : un délégué de l'Agglomération dit que les services de l'État surveillent de très près la situation financière de l'Agglomération. Je suis heureux de l'apprendre, mais à ma connaissance, nous n'avons pas encore eu de contrôle de notre situation financière. De plus, la situation financière de l'Agglo est très bonne. Il faut malgré tout faire attention.

M. BAULIEU.- On sort tout de même d'un contrôle ordinaire de la Chambre Régionale des Comptes.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, et je referme la parenthèse là-dessus, il faut faire attention. À force, cela devient très pénible de dire que la gestion de l'Agglo manque de transparence, que la Ville est sous contrôle financier. Non, nous ne sommes pas sous contrôle financier ni sous tutelle, et nous n'avons aucun souci. Donc, je voudrais, je vous demande - et cela s'adresse à tous les Bisontins - que nous ne refassions pas ici les débats du Conseil municipal. En effet, cela lasse beaucoup les conseillers de la périphérie. Nous avons des séances de Conseil municipal longues, passionnées, passionnantes. Cependant, de grâce, ici, laissons s'exprimer la périphérie, parlons des problèmes de l'Agglo, et ne refaisons pas des débats 10 ou 20 fois entendus ailleurs. Je referme la parenthèse.

Notre situation financière est saine, maîtrisée, avec une prospective à moyen et long terme. Elle est même qualifiée d'exemplaire par la CRC, organisme qui sait contrôler, et également par la BEI dans son dernier rapport. C'est pour cette raison que je voudrais vraiment remercier Gabriel BAULIEU, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, ainsi que la Direction Générale des Services, pour cette gestion exemplaire qui leur prend beaucoup de temps.

Ce bon niveau d'investissement est donc maintenu tout en n'augmentant pas les impôts en 2013, vous le savez, à l'exception de la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) qui augmente de 5 %, conformément à la stratégie que nous avons arrêtée fin 2011. De plus, l'imposition des ménages au profit de l'intercommunalité, instituée à notre grand regret dans le cadre de la réforme de la TP (Taxe Professionnelle) n'augmentera pas en 2013. Nous allons donc continuer à limiter très strictement nos dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges au profit de l'investissement. La stratégie financière et fiscale choisie est une stratégie responsable, équitable, et qui permet de faire face, avec un certain optimisme, à l'avenir, même si l'annonce des fortes baisses des dotations de l'État nous pose problème et nous interroge.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'espère que je n'ai pas été trop long. Je vous remercie de votre attention. Je passe maintenant la parole à Gabriel BAULIEU pour développer tout cela. Je n'ai pas dit tout ce que je voulais vous dire. Je voulais aussi vous parler des pôles métropolitains, mais j'y reviendrai ultérieurement dans le débat.

M. BAULIEU.- Nous ferons cette présentation à deux voix, comme nous en avons l'habitude avec Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA. Je vais essayer, en traitant la partie générale du budget, d'aller assez vite, parce que nous reprenons pour l'essentiel ce que nous avons évoqué dans le cadre des Orientations Budgétaires. C'est aussi, me semble-t-il, le bon défaut que nous avons d'avoir un travail d'Orientations Budgétaires déjà approfondi. Cela permet ainsi à chacun d'avoir le temps d'assimiler les choses et de bien les comprendre, si c'était nécessaire. Nous pourrions consacrer un peu plus de temps sur la déclinaison opérationnelle du budget, et Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA le fera. Les budgets sont des masses, des équilibres, des perspectives, etc., et cela a une traduction très concrète. Nous faisons des choses avec cela. Le Président l'a présenté en grande masse aujourd'hui également, et en grande orientation. Cependant, je crois qu'il est intéressant que nous puissions nous y arrêter quelques instants.

Ensuite, nous essaierons d'aller relativement vite, et c'est également Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA qui se chargera du rapport des évolutions des AP/CP. En effet, le contenu des modifications est dans le corps du budget en tant que tel. Formellement, nous devons également nous arrêter sur ce rapport. Enfin, une dernière précision de forme. Vous devez avoir sur table, je crois, un rapport complémentaire sur la fiscalité. Ce rapport n'apparaissait pas en tant que délibération distincte dans notre rapport. Nous devons donc faire un vote distinct sur les taux. Cette précision de forme étant faite, si vous le voulez bien, nous allons travailler comme nous en avons l'habitude, tous ensemble, à partir d'un diaporama reprenant les éléments majeurs du rapport que vous avez analysé de manière approfondie.

Sur le premier écran de présentation du budget, vous avez un premier indicateur que je vous donnais à la fin des Orientations Budgétaires. Le budget total 2013 du Grand Besançon s'élève à 330 M€, avec neutralisation des mouvements internes au budget. L'explication essentielle est bien évidemment l'accélération des investissements. C'est en effet indiqué dans un cartouche sur la droite, et vous avez vu ce chiffre à plusieurs occasions. L'investissement sur 2013 représentera 160 M€, ce qui n'est pas anodin. Nous n'allons pas nous éterniser sur l'évolution, mais il s'agit de l'accélération de l'investissement.

Sur la présentation du budget consolidé, l'image se suffit à elle-même. Là, nous réintroduisons ces notions de subvention entre budgets. C'est nécessaire pour que la structure des présentations ait du sens. Bien évidemment, personne ne sera surpris de l'importance du budget Transports (203 M€). Sur l'écran suivant, vous avez le FPIC et les dotations, et c'est traité en bas de l'écran. Concernant le FPIC, nous reconduisons à peu près la somme de 2012. Nous recevons donc un crédit, suivi d'une répartition entre les communes et le Grand Besançon. Je rappelle simplement, et c'est dans le rapport, que nous sommes dans la zone de basculement entre bénéficiaires et contributeurs nets. Donc, nous avons toutes les raisons de considérer que cette année, nous serons encore dans cette catégorie. Cependant, peut-être que cela ne durera pas très longtemps. C'est simplement l'application de la règle. De plus, lorsque les positions s'apprécient de manière relative, rien que le fait que des choses bougent ailleurs change notre positionnement propre.

Concernant les dotations, les nouvelles ne sont pas très favorables. En effet, nous travaillons sur une baisse résultant du gel. De plus, au sujet de la diminution annoncée que nous avons intégrée dans notre PPIF, chacun sait que le Gouvernement annonçait le 12 février que cette baisse serait doublée dans les années à venir. Nous n'en connaissons pas encore les modalités particulières. Elle n'est pas intégrée dans notre PPIF. Plusieurs scénarii sont donc évoqués sur cet écran. Nous verrons et nous veillerons à les intégrer en temps utile. Je ne m'arrêterai pas particulièrement sur l'écran suivant. Il montre ce que pourrait être la nouvelle baisse annoncée des dotations pour le Grand Besançon. C'est un scénario possible. Vous avez en jaune la prospective telle qu'établie aujourd'hui. Si nous traduisons cela de manière équivalente pour la suite, avec le doublement de la baisse des enveloppes nationales, sur le plan des compensations, dans la mesure où il ne s'agit pas de l'ensemble des dotations, nous pourrions remettre le compteur à zéro.

Concernant les recettes de ce budget 2013, sur le plan fiscal, vous avez 57 M€ de prélèvements fiscaux, 53 M€ perçus définitivement, puisque nous avons l'avantage d'être contributeur au FNGIR, anomalie que je ne développerai pas et que nous connaissons tous bien. Avec ce « fromage », nous voyons comment se répartit en masse la fiscalité prélevée par le Grand Besançon, entre la part « entreprises » et la part mixte. Je rappelle que la part mixte concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur le non bâti dans certaines circonstances. Donc, nous voyons bien l'évolution qui résulte de la réforme des taxes professionnelles, avec une entrée en force de l'impôt sur l'habitant, sur les ménages, qui ne sont pas encore majoritaires. Cependant, nous approchons du 50/50 en matière de recettes. Sur les grandes masses, vous voyez l'importance de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière sur les entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée, les autres impôts cités précédemment étant moins importants.

Concernant la fiscalité - je viens d'y faire allusion -, il ne s'agit pas des taux votés par le Conseil communautaire, mais des taux que nous vous proposons de voter ce soir, bien évidemment. Ils sont la reconduction des taux antérieurs, à l'exception de la TASCOM qui était un transfert de recettes nul au départ. En effet, on nous offrait la recette, puis on nous la prélevait sur la DGF. Nous avons donc arrêté le plan de quatre fois 5 %, rendu possible par la loi. Sur la CFE, nous restons sur les positions concernant les bases minimales, sachant qu'il y a possibilité offerte par la loi, désormais, d'ajouter une troisième catégorie qui nous ferait tangenter encore plus les zones de sensibilité avec les effets périphériques. La position que nous avons adoptée est, sur le fond, amplement justifiée pour récupérer l'impôt auprès des contribuables qui en avaient été affranchis par la décision du Conseil Constitutionnel. Évidemment, compte tenu de l'outil dont nous disposons, il y a quelques aspects pervers que nous avons veillé à minorer autant que faire se peut. Telle était la position que nous avons prise à l'origine. Nous proposons donc d'en rester là tant que les choses sont ainsi. Cependant, comme précisé dans le rapport, nous avons fait un certain nombre de démarches, y compris auprès des parlementaires du Département, pour attirer leur attention sur les problèmes rencontrés, et leur demander de bien vouloir essayer, dans leur rôle de parlementaires, de faire bouger les lignes.

Nous parlions précédemment des recettes, impôts et dotations. S'agissant des charges, donc des dépenses, nous avons indiqué lors du débat d'Orientations Budgétaires une maîtrise des charges de fonctionnement du budget principal, avec une stabilité des charges nettes des compétences et d'administration générale (0,4 % en nominal et 0,8 % des charges RH au budget principal). Bien évidemment, un certain particularisme s'explique sur des charges de personnel du budget annexe Transports. De plus, il faut faire la comparaison avec le chiffre de 0,8 %, et nous l'avons dit à plusieurs reprises lors de la séance précédente, et non les 35 % résultant du transfert découlant des opérations de mutualisation, et corrigés par des réductions d'ACTP, plus des reversements conventionnels avec la Ville et le CCAS.

Concernant les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, éléments importants lorsque l'on parle du pacte de soutenabilité, nous avons dans les budgets annexes un potentiel de dérapage conséquent. Donc, il faut être extrêmement vigilant. Au sujet du budget annexe Transports (hors TCSP) géré de manière autonome dans nos approches de gestion, vous avez 13,017 M€, avec des particularités pour cette année, à savoir un remboursement auprès de la Région et de PMA sur du VT apparemment anormalement perçu, qui leur revenait. Cela va donc baisser nos bases d'autant pour les années ultérieures. De plus, vous avez l'effet d'accélération, puisque nous avons un dispositif dans la délégation. Ce dispositif prévoit la mise en route, notamment des chauffeurs, en matière de lancement du tramway. Nous sommes donc en accélération, et nous l'intégrons tout simplement. Cela corrigé, nous sommes à 11,7 M€. J'attire votre attention sur le fait que nous devons travailler sur ce dossier, je l'ai déjà indiqué, et je le répète aujourd'hui, pour tenir le cap.

Nous aboutissons ainsi au grand équilibre du budget 2013. Concernant les résultats, c'est directement la résultante, pour le coup, des opérations d'envergure dans la section « investissement » du budget annexe Transports. Nous ne sommes pas habitués à avoir ces chiffres importants, mais rappelons-nous du solde du résultat net à 9,3 M€. C'est en effet ce qu'il faut avoir à l'esprit. Chacun peut donc visualiser les grandes masses de cet équilibre budgétaire à 330 M€. À l'intérieur de tout cela, l'investissement représente 160 M€. C'est ce qui est précisé dans l'écran précédent, écran auquel vous êtes habitués, puisque nous y revenons chaque année. Sur le financement de l'investissement, la chaîne du financement, entre l'épargne nette, les subventions, les résultats, le fonds de compensation TVA, le recours à l'emprunt..., tout cela assure le financement total, budget par budget, de manière globale, avec une précision sous forme de part de « fromage » sur les financements.

Bien évidemment, à partir de cette année, sur l'opération tramway, nous avons un recours à l'emprunt important. Jusqu'à l'an dernier, nous avons essentiellement autofinancé avec notre autofinancement annuel et avec les crédits provisionnés. Un léger financement de fin d'année ayant fait l'objet d'un remboursement avait été tiré auprès de la CDC. Point à la ligne. Jusqu'à présent, comme vous l'avez vu dans le dossier, et nous y reviendrons ultérieurement, le recours à l'emprunt sur le tramway est légèrement supérieur à 100 M€, tout cela étant parfaitement normal. Quant à l'état de la dette, l'annuité étant à un peu plus de 11 M€, se répartissant comme il se doit, entre 7 et 4 sur l'amortissement et les intérêts, il est le rappel sur le niveau des investissements réalisés depuis la création du Grand Besançon, dans le prolongement du District. De plus, dans la perspective de l'achèvement des grands travaux en cours, intégrant cette démarche, fin 2017, vous notez 640 M€ d'investissements faits, l'encours de l'endettement ne dépassant pas 186 M€.

L'écran suivant concerne le suivi de cet encours, de même que le suivi du ratio des endettements. Nous voyons cette structure de présentation à laquelle vous êtes habitués, sur la part respective des grandes compétences de cet encours d'endettement, et avec la visualisation de la maîtrise des choses sur la base des engagements que nous avons pris et sur lesquels, bien évidemment, nous sommes engagés en termes de réalisation, avec un pic à 186 M€, puis un tassement progressif.

Voilà le cadrage général de ce budget en masses, en recettes, en dépenses. Je vais dire un mot sur deux écrans de transition avant de revenir à l'examen, compétence par compétence, de ce que veut dire ce budget très concrètement. Nous l'avons fait en deux écrans différents, parce que le volet Transports, pour les deux années que nous traversons, est tel qu'il est pertinent de le distinguer. En fonctionnement et en investissement, le transport, et ce qui s'y rattache, représente 163 M€. C'est bien évidemment conséquent. Vous avez la répartition des choses entre le budget annexe Transports TCSP, avec les 125 M€, dont 120 M€ *stricto sensu* tramway, ce qui relève du budget transport hors TCSP à 35 M€, puis des opérations qui relèvent du budget principal auquel vous êtes familiarisés. Nous avons donc souhaité distinguer ce « fromage » du suivant qui traite de l'ensemble des autres compétences pour les visualiser en masse. Cela rejoint, ou soutient, ce que disait le Président précédemment dans les différents engagements du Grand Besançon, à savoir : économie et emploi : près de 16 M€ d'engagements ; culture, tourisme et sports : près de 10 M€ ; déchets : un peu plus de 14 M€ ; habitat et politique de la Ville : près de 7 M€ ; etc.

Ces chiffres conséquents en masse traduisent très clairement les orientations politiques de notre établissement de coopération intercommunale. Nous allons examiner ces différents engagements plus précisément, compétence par compétence. Nous avons parlé de ces aspects généraux extrêmement importants dans les Orientations Budgétaires essentiellement, dans la mesure où il s'agit d'équilibrer l'ensemble, de fixer les caps à la fois en termes de recettes et de dépenses. Cependant, prenons le temps de regarder ce que cela signifie en termes de déclinaisons opérationnelles, compétence par compétence.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Concernant l'administration générale du budget principal, à l'écran, des tableaux vous indiquent les dépenses globales. Nous sommes sur l'investissement plus le fonctionnement à chaque fois. Sur ce budget principal, l'essentiel des dépenses se rapporte aux dépenses de Ressources Humaines. Nous travaillons là en dépenses brutes. En effet, je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur les dépenses nettes avec le 0,8 %. Il y a donc 1,9 M€ de dépenses de Ressources Humaines. Vous avez également des dépenses de gestion administrative pour 2,5 M€. Je voudrais rappeler que si nous regardons les dépenses globales de Ressources Humaines sur l'ensemble de tout le budget, donc les dépenses consolidées, nous sommes à 21,5 M€ pour 366 équivalents temps plein au 1^{er} janvier 2013.

Dans ces dépenses, certaines sont refacturées de trois façons :

- sur les services mutualisés : il y a deux méthodes : une réduction de l'ACTP payée à la Ville et une facturation au CCAS ;
- sur les syndicats : nous refacturons pour 1,3 M€ ;
- sur les budgets annexes : nous refacturons pour 671 000 €.

Ces refacturations viennent diminuer les charges brutes vues précédemment.

Concernant la compétence « Transports », sur le budget principal, vous savez qu'il y a deux volets :

- le volet « Transports » pur avec des aménagements de voies cyclables pour 889 000 €. Cette somme conséquente reflète le fait que nous n'avons pas beaucoup dépensé auparavant. Je vous rappelle que ce budget intègre les restes à réaliser également. Donc, cela augmente d'autant, et il faut bien faire cette gymnastique. Ce budget intègre aussi des petits PCET qui s'affichent dans certains cas, dans la mesure où le PCET impacte de nombreuses compétences différentes. Cela figure déjà ici sur les voies cyclables ;
- le volet « infrastructures », pour l'aménagement de l'entrée Est : 912 000 € prévus, et le financement de la LGV sur la partie « études » principalement, pour la deuxième tranche.

Concernant le budget annexe Transports, budget beaucoup plus conséquent, vous avez des dépenses globales de 162 M€, y compris des dépenses sur le tramway, et des recettes pour 50 M€.

Concernant le fonctionnement sur la DSP urbaine, vous avez :

- l'exploitation du réseau : 21,8 M€. Cela comprend l'anticipation de la mise en service du tramway, qui augmente un peu le montant de cette DSP, et les acquisitions de bus pour 2,2 M€ ;
- les affréteurs périurbains : 7 M€. Je vous rappelle que dans la DSP urbaine figurent aussi les services spéciaux type les services Access pour l'accessibilité ;
- le tramway : 120 M€. D'autres investissements font également partie du transport en commun en site propre ;
- la réalisation de la halte ferroviaire d'École-Valentin : 3 M€ ;
- le dépôt de Planoise : 1,2 M€. La phase 1 est quasiment terminée, et la phase 2 se met en route. À l'horizon 2015, nous n'aurons plus qu'un seul dépôt. Nous sommes en train de tout mettre à niveau et de conforter tout cela ;
- la voie en site propre Témis - Campus - Gare Viotte : 600 000 €. Nous reverrons ce dossier dans les AP/CP. En fait, nous ne modifions pas le montant global du projet, mais nous précisons le phasage.

Concernant ce budget annexe Transports, nous allons parler de l'AP/CP pour la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway. En fait, il n'y a pas grand-chose à dire. En effet, nous sommes toujours dans la même valeur juin 2008 de 228 M€, avec pour l'instant, une valeur à fin de travaux 2015 de 261,6 M€, soit 253 M€ si l'on parle en valeur nette, une fois déduites les participations des partenaires et la revente d'acquisitions foncières. Nous prévoyons 16,1 M€ de subventions au titre de 2013 et un emprunt d'environ 100 M€.

Concernant la Commission n°03 « Économie, Emploi, Insertion », sont prévus quasiment 16 M€ de dépenses, et 700 M€ de recettes. Les dépenses prévues sont importantes sur les Marnières. En effet, nous vous proposerons la création d'une AP, dans la mesure où la fin du traité de concession au 31 décembre 2012 fait que nous reprenons la main pour pouvoir mettre en place de bonnes conditions pour une remise en concession, mais d'une autre manière. Vous avez également :

- une subvention exceptionnelle pour le SMAIBO sur la zone de Pouilley-les-Vignes, qui s'élève à 3,6 M€ ;
- les Portes de Vesoul pour 1,6 M€, avec une création de ZAC et la DUP qui devrait être mise en route cette année ;
- la poursuite des investissements habituels sur Témis 1 et 2.

En fonctionnement, nous poursuivons les contributions aux syndicats, le FIE, la stratégie et le soutien à la compétitivité, et les contributions Missions Locales et PLIE ne varient pas vraiment. Vous avez également en projets gérés en investissement et en fonctionnement, la gare Franche-Comté-TGV pour 872 000 € et la gestion de la Maison des Microtechniques et des Pépinières pour 895 000 €. Ce sont donc des sommes conséquentes consacrées à l'économie. Nous allons passer rapidement sur la zone du Noret. Les montants sont peu importants. Apparemment, cela fonctionne bien, des ventes sont prévues, ce qui est plutôt une bonne chose, même s'il est vrai que nous aimerions que cela aille plus vite. Concernant les Portes de Vesoul, il y a deux zones : la zone des Portes de Vesoul et la zone Nord, zone beaucoup plus restreinte. En page 65 de vos rapports, un plan vous donne justement la différence entre ces deux zones. Donc, sur 2013, nous prévoyons des travaux pour 335 000 € et des recettes à hauteur de 300 000 €.

Concernant la Commission n°04 « Développement durable, Environnement, Cadre de vie », il y a une nouveauté sur 2013, à savoir l'aménagement de la pépinière maraîchère pour 125 000 €. Là aussi, nous vous proposerons la création d'une AP. Il y a également les fonds « Centres de village » pour 500 000 €, et les fonds pour l'isolation et les énergies renouvelables pour 130 000 €. En fonctionnement, vous avez la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial. Je vous ai dit précédemment que ce PCET est intégré dans beaucoup d'autres Commissions. Vous avez également d'autres projets que vous avez l'habitude de voir de façon récurrente.

Concernant la Commission n°05 « Culture, Tourisme, Sports », en investissement, vous avez là aussi des choses que nous avons l'habitude de voir, notamment les circuits pédestres et VTT. Vous avez également la participation au plan Vauban pour 148 000 €. De plus, une nouvelle subvention concerne l'aménagement d'un espace 3D dans la chapelle de la Citadelle pour 180 000 €. Pour les équipements fluviaux, nous poursuivons l'aménagement sur Deluz pour conforter l'accueil à la fois des utilisateurs de la halte fluviale, et de la véloroute. Vous avez aussi un fonds de concours pour les équipements et les actions culturelles et sportives pour 92 000 €.

En fonctionnement, nous avons voté un soutien à l'animation du réseau d'enseignement musical. L'an dernier, nous avons 80 000 €. Cette fois-ci, nous changeons de braquet avec 215 000 €. Je vous rappelle la mise en œuvre à terme des écoles structurantes pour l'enseignement musical. De plus, nous poursuivons nos actions sur le Musée de Nancray, l'Office du Tourisme et les manifestations culturelles et sportives. Concernant plus particulièrement le CRR, vous constatez :

- 12 M€ de dépenses et 7,7 M€ de recettes. Nous sommes en phase d'achèvement. En effet, la réception des travaux a eu lieu. Maintenant, il s'agit de régler 5,5 M€ pour cette opération, dont 3,3 M€ à notre charge ;
- équipement, mobilier, informatique, téléphonie : 216 000 € ;
- parc instrumental, avec abondement de 133 000 € supplémentaires pour que ce parc instrumental soit totalement à niveau. Il s'agira ensuite de le maintenir à niveau et d'avoir une maintenance correspondante à cet investissement conséquent que nous faisons sur ces années, dans le nouveau Conservatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais ajouter une précision. Le Conservatoire sera inauguré le vendredi 5 avril à 15h30. Il y a eu des petits problèmes d'envoi de cartons, parce qu'il fallait faire valider par les ministères, et ils sont partis un peu tard. J'espère que vous avez tous reçu les cartons d'invitation. Il s'agit d'une grande opération de l'Agglomération. Si certains ne les ont pas encore reçus pour des raisons x ou y, vous êtes bien évidemment invités. Votre présence est même souhaitée. De plus, les samedi et dimanche seront des journées portes ouvertes.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Pour faire vivre cet investissement conséquent, il faut des frais de personnel à hauteur de 4,5 M€ pour cette année. Vous savez que cela continuera à monter en puissance dans le cadre de l'obtention du label. Ce sont tout de même 78 % des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses de fonctionnement, vous avez dû voir également qu'elles augmentaient de façon importante, parce que là aussi, nous avons une refacturation à la Région dans le cadre du FRAC.

Sur la Commission n°06 « Prospective, Préparation et Accompagnement des grands projets », nous sommes quasiment dans la reconduction de ce nous faisons les autres années, avec la contribution à l'AudaB, au SMSCoT. Nous avons là le Syndicat Mixte de Franche-Comté-TGV. Tout cela se passant dans le cadre de la prospective 2030. Il s'agit de réfléchir à cette prospective dans le cadre de cette Commission.

Pour la Commission n°07 « Habitat, Politique de la Ville », nous poursuivons les actions de construction de logements locatifs publics. Les aides à la pierre déléguées sont confortées également. Nous parlerons ultérieurement de création d'AP, ou d'augmentation de l'AP sur l'aide à la pierre. Les montants sont assez conséquents. De plus, nous créerons une AP pour les subventions « propriétaires privés », comme le Président l'a dit précédemment. Concernant la politique de la Ville, nous allons mettre en œuvre le nouveau schéma d'accueil des gens du voyage, car nous avons été amenés à le changer. Nous avons déjà délibéré à ce sujet. Ce schéma sera plus orienté vers la construction de terrains familiaux et une zone de délestage sur Besançon. Nous avons externalisé la gestion de ces aires. Cela revient à 380 000 € par an. De plus, nous continuons à indemniser les Communes pour les stationnements irréguliers des gens du voyage à hauteur de 20 000 €.

Concernant les relations avec les partenaires, le SDIS a une part importante (quasiment 8 M€). Nous poursuivons les collaborations et les coopérations sur les Pôles Métropolitains Centre-Franche-Comté et Dijon-Besançon. Nous poursuivons également la participation à l'aérodrome de La Vèze. Nous vous rappelons qu'il y a une étude relative au réseau et aux équipements de l'assainissement pour 200 000 €. Je voudrais faire un petit zoom sur ce qui s'est fait cette année concernant l'aide aux communes. Notez que 29 dossiers ont été traités, il y a des refacturations aux Communes pour 50 000 €. Nous ne pouvons pas dire que ce projet ait pris beaucoup d'ampleur et c'est peut-être regrettable. Nous devons peut-être reparler de la manière de fonctionner, dans la mesure où pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de demande des Communes. Pour le prêt de matériel, nous pensons acquérir pour 50 000 €. C'est un peu le serpent de mer dans la mesure où nous le mettons tous les ans au budget. Cependant, la gestion en est compliquée. Notez également qu'une dématérialisation gratuite des marchés a été utilisée (66 marchés cette fois-ci, ce qui est pas mal).

M. BAULIEU.- Merci, Marie-Odile, pour cette présentation déclinée de notre budget. Cela prend un autre visage lorsque l'on rentre dans les compétences, et que l'on exprime clairement ce à quoi cela correspond. Nous pourrions replacer ce mouvement du budget dans l'histoire de notre intercommunalité, et nous le faisons récemment devant le Bureau. En effet, souvent, on a tendance à considérer que rien ne se fait, rien ne bouge. Les chiffres ne veulent pas tout dire. Néanmoins, pour ceux qui peuvent se rappeler du District, cela n'est pas si loin, avec des montants de budget dont je ferai les conversions en francs, puisque telle était la monnaie à l'époque. Au début, le District avait un budget de 100 MF. Si vous faites la conversion du budget de cette année, certes un peu exceptionnel bien évidemment, nous serions à 2,165 MdF. Voilà aussi ce qu'est le mouvement de l'intercommunalité dans le Grand Besançon. Même si les chiffres ne veulent pas tout dire, ils ont une réelle signification. Bien évidemment, chacun a pu mesurer la portée de ce budget par la lecture qu'il a faite du rapport, et en entendant la présentation de celui-ci et le rappel précédent du Président. Nous sommes en présence de masses conséquentes, avec une maîtrise du fonctionnement qui nous permet de regarder vers l'avenir, tant dans le fonctionnement qu'en investissements très importants.

Précédemment, le Président a très fortement mis l'accent sur quelques priorités, mais qui ne dissimulent pas tout le reste pour autant, qui malgré tout est important. C'est sûr que le développement économique, les transports, le logement et l'habitat occupent des places de choix dans ce budget. Il y a là une réelle signification en termes d'investissement pour l'avenir, à la fois dans l'organisation, dans l'équipement du territoire et dans les services d'abord basiques, aux habitants, lorsque nous parlons du logement et de l'habitat. Nous conduisons tout ceci avec des constructions budgétaires rassurantes, et s'inscrivant dans la durée. Cela a d'ailleurs été rappelé, et j'ai souligné à nouveau le montant de l'investissement de la période et le niveau de l'encours d'endettement maximum qui ne dépassera pas, face aux 640 M€ d'investissements faits et aux 186 M€ de dettes. Tout ceci est bien évidemment à souligner. Quelques fois, quand on y pense, on se dit que cela devrait être superflu. Or lorsque l'on entend ce qui se dit, et qu'on lit ce qui s'écrit, il faut rappeler avec clarté et fermeté tout ceci pour être qualifié très favorablement. Elle l'est, je crois, par quelques autorités compétentes.

Au-delà de tout cela, ajoutons quelques considérations. Si nous dégageons de fortes capacités à investir, nous le faisons dans de bonnes conditions. Dans le même temps, parce qu'il faut aussi le souligner, nous finançons non seulement de l'investissement, mais en même temps des services publics excellents en pleine évolution, en pleine modernisation. Lorsque l'on parle de la collecte et du traitement des déchets, les évolutions sont à la vitesse grand V. Concernant l'enseignement musical et les autres disciplines du CRR, là aussi, il y a des changements notoires. Notre Conservatoire répond désormais aux critères de labellisation, ce qui n'était pas le cas il n'y a pas si longtemps, et ce dans un cadre excellent, ce que les utilisateurs reconnaissent. De plus, il serait superflu d'insister sur l'évolution et la modernisation de nos dispositifs de transport en commun, et de toutes les formes de mobilité dans cette Agglomération sur notre territoire. Nous devons piloter cet ensemble dans un contexte difficile, nous le savons et nous le mesurons tous les jours, ensemble qui exige de la prévision. Un pape de la prévision ne disait-il pas : « Gérer, c'est prévoir ». Je regarde donc des personnes qui y ont consacré leur vie. Tel est le sens de notre PPIF.

Nous faisons de la projection sur l'investissement, ainsi que sur le fonctionnement. Nous procédons alors aux ajustements. Il s'agit de piloter comme le contexte l'exige. Il faut à la fois de l'audace, de l'ambition, ainsi que savoir garder les marges. S'agissant de l'ambition, il nous en faut pour nos services, et je viens de l'indiquer et de le souligner avec tous les collègues qui portent et qui animent ces activités. Il faut bien évidemment de l'ambition pour nos investissements et nos équipements. Il s'agit de la richesse, mais aussi de notre territoire, de son équipement, de sa préparation pour l'avenir, ainsi que de la qualité de vie qu'offre et qu'offrira ce territoire pour ses habitants. C'est en même temps notre propre concours à l'économie locale régionale au combien important dans le contexte difficile économique que nous connaissons.

Dans tout cela, il faut également de la maîtrise de nos charges de fonctionnement, et nous l'avons amplement dit, souligné et démontré. De plus, à l'égard de ce que nous pouvons faire, nous devons avoir de l'ambition et de la mesure. Il nous faut aussi de la rigueur, et ce n'est pas un mot tabou, mais une nécessité pour rester maître de nos choix. Certes cela touche à tout, au contrôle des charges, mais pas seulement. Il faut donc être rigoureux dans la gestion des affaires. Je lisais dans la presse récemment qu'un collègue avait ce souci pour maîtriser les coûts. Il nous faut de l'exigence, de la volonté, de la constance. Il en faut pour vouloir et savoir agir autrement qu'en appelant sans cesse à la dépense, sans avoir le courage d'aller chercher la recette, l'impôt indispensable à l'action publique dans un ensemble équilibré. Il nous faut aussi de l'équité. C'est aussi avec l'équité que nous devons agir, c'est avec équité que nous avons fait nos choix fiscaux. De plus, l'équité ne se mesure pas à l'aune de ceux qui crient le plus fort. Ce souci d'équité est à arbitrer entre usagers et contribuables. Nous sommes et nous serons confrontés de plus en plus à ces arbitrages dans le temps.

Bien évidemment, il nous faut de la transparence. C'est une évidence. Nos écrits et nos comptes rendus en attestent, avec de la sincérité qui se résume très simplement, pour la compréhension de tous, et pour le partage avec tous : nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous disons. Il suffit donc de suivre les documents budgétaires. Passant de l'un à l'autre, il n'y a pas de rupture, les choses sont éclairées et assumées pour que chacun puisse parfaitement connaître la situation. Cet ensemble, ces dispositifs et ces manières de faire gouvernent nos décisions, fixent notre cap au service de tous, de notre territoire, de l'avenir. C'est tout cela que nous partageons largement, et que nous vous proposons de confirmer à travers ce budget que nous venons de vous présenter.

Il me reste simplement deux mots de remerciement à dire, et le Président le faisait précédemment. Bien évidemment à l'adresse des collègues au premier rang desquels se trouve Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA avec qui je travaille régulièrement sur ces dossiers financiers. Les membres de la Commission et les Vice-Présidents y travaillent également. En effet, lorsque nous parlons de budget, il y a eu une préparation. Tous les Vice-Présidents s'y sont « collés » avec leur service respectif. Bien évidemment, au-delà de la Direction Générale, la Direction des Finances et toute l'équipe, sans oublier le Conseil de gestion que nous mettons régulièrement à contribution. Donc, merci à eux. Je voulais terminer là-dessus, Président. Je crois que c'était de circonstance. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais te remercier aussi pour la clarté de l'exposé. Je crois que de la façon dont cela a été fait, cela explique bien les choses.

M. GONON.- Si on s'en réfère à vos intentions décrites page 25 du rapport, il est de votre devoir de créer les conditions de la croissance économique et de soutenir l'activité. Cette déclaration est partagée par tous, j'en suis sûr, en tous les cas par moi-même. Qu'en est-il dans vos chiffres ? Le premier dossier que vous citez, à la ligne suivant cette déclaration, est celui des Marnières. Permettez-moi de penser que votre année budgétaire 2013 démarre sous de très mauvais auspices, car s'il y a bien un dossier symbolique, c'est bien celui des Marnières. En effet, il faut tout reprendre à zéro après cinq années de travail et après avoir dépensé plusieurs millions d'euros, 4 M€. Bien sûr, les contraintes de ce que vous appelez la crise pèsent fortement sur les budgets des collectivités locales. Cependant, vous ne pouvez pas vous contenter d'en parler, il faut aussi les intégrer dans les budgets.

Vos schémas d'évolution financière sont pris en défaut, parce que les entreprises sont touchées de plein fouet. La CVAE ne rapportera pas ce que vous espériez. Le Versement Transport ne rapportera pas ce que vous attendiez. En effet, nous sommes bien loin des 4 % annuels de progression que vous inscriviez dans vos documents de prospective. Nous sommes même cette année en négatif de 1 %. Pourtant, nous étions assez précis en 2009, 2010, 2011 et 2012, que ce soit pour le Versement Transport ou pour la CFE, en attirant votre attention sur les difficultés fort prévisibles des entreprises. Vous avez fait fi de ces prédictions, vous n'avez jamais écouté l'ensemble du monde économique qui vous a crié à plusieurs reprises « casse-cou ». Vos schémas d'évolution financière sont pris en défaut, parce que l'État se désengage massivement également. À nouveau, vous refusez d'entendre les bruits inquiétants pour l'avenir. Vous refusez de prendre en compte les prévisions de coupes sombres de l'ordre de 3 Md€ en 2014 et 2015, en ne conservant que la prévision de coupe de 1,5 Md€. Encore une erreur qu'il faudra rectifier, alors que le principe de précaution devrait vous inciter à l'intégrer dans vos chiffres.

Malgré tous ces signaux d'alarme qui passent au rouge les uns après les autres, vous parlez d'audace. Et là, je crains le pire, car je décèle au travers de vos écrits la conséquence de votre audace, notamment en page 26, quand vous écrivez que vous êtes favorables à un système qui permettrait de mieux tenir compte des capacités de chaque contribuable professionnel. Je traduis : vous faites ainsi l'annonce de nouvelles hausses d'impôts qui porteront sur les entreprises. Manifestement, vous ignorez la véritable situation des entreprises qui sont au bout du rouleau, et qui ont abordé 2013 avec les plus grandes inquiétudes pour leur avenir. Vous parlez d'une stratégie fiscale raisonnable. Est-ce cette même stratégie fiscale raisonnable qui a justifié une hausse de 38 % du Versement Transport, et jusqu'à 100 % de la CFE ?

Par ailleurs, les entreprises ne seront pas les seules à faire les frais de vos erreurs d'analyse et de gestion, car au fur et à mesure que vos investissements se réalisent, les dépenses de fonctionnement s'envolent, la hausse la plus emblématique étant celle du budget de la CAGB. Je veux parler du budget Transport et de la fameuse subvention d'équilibre qui passe de 10,9 M à 13 M€, soit une hausse de 20 %. Là encore, vous laissez entendre que la subvention ne pourra être contenue sous les 11 M€, votre objectif sans doute, sans un réexamen des paramètres de Ginko, et vous citez notamment la participation des usagers, donc le prix de l'abonnement et le prix du budget. Après les 60 % de Diabolo en 2012, il faut s'attendre à un nouveau coup d'accélérateur, et l'on sait désormais que vous avez le pied lourd sur la pédale. Par deux fois vous annoncez la couleur. Vous continuerez dans la voie que vous vous êtes fixés, même si vos prévisions sont erronées, même si vous n'arrivez pas à maîtriser les dépenses de fonctionnement générées par des investissements lourds, et les entreprises et les particuliers étant là pour financer vos erreurs.

En conclusion, nous ne voterons pas ce budget qui démontre que tout l'édifice financier de la CAGB repose sur des prévisions hypothétiques, donc sujettes à révision. Nous ne voterons pas ce budget, parce qu'il ne met pas l'accent sur l'indispensable développement économique, parent pauvre de ce budget, avec seulement 5 % de l'ensemble des dépenses, et seulement 360 000 € pour le soutien à la compétitivité, 255 000 € pour la mise en œuvre de la stratégie économique et 90 000 € misérables pour les actions en faveur de l'emploi. Nous ne voterons pas ce budget, parce qu'il ne marque pas une priorité nette pour un plan d'urgence pour la construction et la rénovation énergétique accompagnant le plan que le Président de la République a lancé au niveau national, compte tenu de l'effondrement de ce secteur si important pour l'économie nationale. Nous ne voterons pas ce budget, parce que nous avons perçu votre intention d'augmenter la pression fiscale, et nous n'avons pas perçu votre volonté de réduire les dépenses de la CAGB, alors que l'État et la plupart des collectivités locales savent que c'est la seule voie disponible pour préserver l'avenir.

M. BAULIEU.- Merci ! Je suis encore vivant !

M. LE PRÉSIDENT.- Gaby, je te laisserai répondre, parce que je risque peut-être d'être désagréable par moment. Je réponds simplement sur les Marnières. En effet, il faut aussi arrêter de dire des choses fausses. Monsieur GONON, ce que vous dites sur les Marnières n'est pas juste. D'abord, quand on vous écoute, on reprend tout à zéro après avoir dépensé 4 M€, ce qui fait 4 M€ perdus. Les 4 M€ sont pour les aménagements, pour les carrefours faits, qui vont servir demain et après demain. Donc, ce n'est pas de l'argent « foutu en l'air », si vous me permettez cette expression.

Vous êtes un grand spécialiste de toujours jeter les doutes. C'est vous qui écrivez, par exemple, que l'Agglo est sous contrôle. Je pourrais vous répondre beaucoup de choses, mais je ne le ferai pas, parce que je ne veux pas relancer le débat ici. Je dis simplement, pour l'information de mes collègues qui eux sont intéressés par les Marnières et qui n'ont pas envie d'en faire un débat politique permanent, qu'effectivement, nous avons lancé cette opération à la demande du Maire de Chalezeule, comme étant dans une zone communautaire. Il est clair qu'il y a des difficultés économiques. Il y a eu, vous le savez, des oppositions extrêmement fortes d'un certain nombre de commerçants qui ont empêché l'extension, même s'ils disent le contraire. Aujourd'hui, d'un commun accord avec le groupe Carrefour, nous avons décidé d'arrêter, parce qu'après le huitième avenant, il convenait de faire autre chose, même si nos services ont beaucoup travaillé là-dessus. J'ai encore évoqué ce problème ce matin. Nous allons avancer désormais, ne vous en déplaise, très rapidement avec le groupe Carrefour qui a des projets très importants. En effet, il fera certainement lui-même l'aménagement de cette zone pour commencer le démarrage de cette zone. Nous avons confié une étude à notre SPL Territoire 25. Je pense même que, ne vous en déplaise, avant les vacances, nous signerons un protocole d'accord avec le groupe Carrefour, et les choses vont avancer. Nous avons effectivement dit que cela avait trop traîné. Nous allons continuer d'avancer ici, comme nous continuerons aussi d'avancer dans l'autre secteur, sur le secteur nord, avec le groupe Carrefour et l'agrandissement de l'autre galerie.

Je crois que tout cela n'est pas juste. Je tiens à rétablir la vérité. Vous qui vous dites être un homme d'affaires, je ne sais pas si vous l'êtes, mais vous le dites, vous devriez savoir que dans les affaires, il faut être deux, et que parfois, c'est peut-être un peu compliqué, et il peut y avoir des difficultés sur lesquelles nous n'y pouvons rien. En tous cas, je ne me dis pas homme d'affaires. Je n'en suis pas un, mais avec nos services, avec mon adjoint Jean-Pierre MARTIN qui se dévoue beaucoup sur ce dossier, nous essayons de faire en sorte de créer de la richesse ici. Je me tourne vers les services en disant qu'il serait bien que l'on puisse faire un bilan. C'est toujours assez pénible d'entendre des personnes qui disent qu'il ne se passe rien ici. Quand on voit le bilan des emplois créés, de ce qui est en train de se mettre en place dans la zone de Témis Innovation, de Témis Santé, de voir comment la zone de l'Échange est en train de se remplir, il est toujours très désagréable que certains passent leur temps à dire qu'il ne se passe rien. Dans la zone du Noret et sur l'ensemble des zones, il se passe beaucoup de choses. Il serait donc bien pour éclairer tout le monde qu'un bilan objectif soit fait. Oui, je l'ai dit, le développement économique est la priorité numéro un de l'Agglo.

Si vous allez encore cette année à Bâle, vous verrez que l'Agglomération du Grand Besançon vous accueillerait à la gare de Bâle par une affiche de 4m x 5m, ou quelque chose dans ce genre, ainsi qu'à l'aéroport de Bâle, parce que nous sommes présents là-bas. De plus, des marques bisontines seront là-bas, entre autres avec la montre Leroy numéro 1, exceptionnellement sortie de son écrin au Musée du temps, sera la vedette de la Foire de Bâle, avec tous les projets en train de se mettre en place dans l'horlogerie et le luxe. Des centaines d'emplois sont en train de se créer. Si je dis cela, ce n'est surtout pas pour vous répondre, Monsieur GONON, mais pour remercier les services de l'Agglomération, le Vice-Président, toutes celles et tous ceux, au niveau de la Commission Économique (Marcel FELT et les autres), qui travaillent et qui font que cela avance. Je ne rentrerai donc pas dans une polémique avec vous, puisque j'ai dit que je ne souhaitais pas que l'on refasse un deuxième Conseil municipal ici. Gaby peut répondre sur les autres choses.

M. BAULIEU.- Je vais répondre sur quelques éléments.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout est faux !

M. BAULIEU.- Finalement, la charge est tellement excessive que nous n'allons pas tout pointer.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout ce qui est excessif est insignifiant, et ce n'est pas de moi.

M. BAULIEU.- Cela se résume effectivement à cela. Par exemple, sur la fiscalité, nous avons fait preuve de prudence dans nos indications. En effet, ce que nous détenons aujourd'hui comme prénotification laisse augurer que nous pourrions avoir, par rapport aux sommes inscrites dans le rapport, des recettes fiscales supérieures d'environ 1,6 M€, y compris sur la CVAE, en la matière. À force de vouloir être de mauvais augure, on finit par en faire trop. Je ne comprends pas l'objectif recherché en dehors de porter l'anathème sur tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le comprends bien !

M. BAULIEU.- Oui, nous le comprenons bien. Cependant, même sur ce registre, je trouve que l'on est dans l'excès sans aucune mesure par définition. À tout annoncer comme étant extrêmement sinistre, schéma d'évolution financière pris en défaut, je viens de vous indiquer les informations que nous recevons ces jours-ci des services fiscaux. Lorsque de manière malhonnête, vous dites que les charges de fonctionnement s'envolent, vous avez les chiffres. Reprenez les rapports successifs ! C'est donc malhonnête d'indiquer cela. Si c'est pour encore nous « faire le coup » de la mutualisation, nous allons organiser un stage ! Il va falloir faire quelque chose. Je consacrerai volontairement un moment si on organise un stage pour Monsieur GONON. C'est assez invraisemblable !

Concernant la stratégie fiscale, je viens de vous indiquer les éléments qui nous parviennent actuellement. Comparez les choses dans cette Agglomération et ailleurs ! Si nous faisons effectivement n'importe quoi, nous pourrions encore entendre ce genre de choses. Cependant, vous savez que nous sommes rentrés dans la réforme de la Taxe Professionnelle, alors que nous n'avions pas terminé notre plan pour rejoindre la moyenne nationale. Donc, nous avons comme ambition d'atteindre la moyenne nationale. Il ne faut pas dire, et c'était un peu une allusion à ces comportements que je faisais précédemment dans mon propos, qu'il faudrait faire sans cesse plus, y compris de manière démesurée, désordonnée, sans se dire comment nous allons financer cela et quelle politique globale nous pouvons conduire. Nous assumons celle que nous conduisons. Pour le reste, je ne vais pas passer sur l'ensemble des points. C'est une charge organisée. Passez, je vous en prie, à la question suivante !

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir par rapport à cela ?

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais d'abord faire un petit préambule. J'entends à nouveau ce mot de « malhonnête ». Je trouve que c'est tout de même un peu fort.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean ! Si tu continues là-dessus, je me permets de t'interrompre ! Quand on soutient ici des choses contraires à la réalité, et vous avez tous les rapports, c'est malhonnête ! C'est malhonnête ! J'ai entendu pire que cela par les temps qui courent, sur d'autres choses, mais c'est malhonnête ! Pour le coup, je vais faire comme d'autres : j'assume mon propos !

M. ROSSELOT.- J'ai vu qu'il y a eu une malhonnêteté, celle qui existait à l'époque où, contrairement à la loi et aux observations du Contrôle de l'égalité, vous ne publiez pas les indicateurs que vous aviez l'obligation de publier.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons pas revenir là-dessus !

M. ROSSELOT.- J'appelle cela une malhonnêteté. J'en ai fait les frais la dernière fois, et je vais d'ailleurs revenir sur le sujet. Ce n'est pas malhonnête que d'interpréter un chiffre. C'est une question de forme. Ceci étant, mon cher Gabriel, nous avons eu droit de ta part, à un discours papal. Litanie ! Liturgie !

M. LE PRÉSIDENT.- Il va bien y avoir un « truc » satanique, quand même !

M. ROSSELOT.- Que ce soit l'ambition, l'investissement, la volonté, le développement, qui ne souscrirait pas à de telles valeurs ? Je remarque tout de même dans le tableau que vous publiez maintenant qu'en matière d'équipement, la moyenne nationale des Communautés d'Agglomération est à 117 € par habitant, et nous à 60 €. Donc, il faut aussi être un peu modeste ! Ce sont vos propres chiffres.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons vous répondre.

M. ROSSELOT.- Qui ne souscrirait pas à ces valeurs ? Je vais être bref. La politique, c'est la gestion, l'art des choix concrets. Nous n'allons pas revenir sur nos divergences, mais je répète que vous avez préféré un système de transport en site propre qui nous prive d'un quadrillage pour la Ville, et surtout pour les 58 communes. En effet, si vous demandez aux concitoyens qui sont sur le territoire de l'Agglo, les 58 communes, comme l'avait dit un des élus ici présents au moment où le choix a été fait : qu'est-ce que cela nous apporte ? Je trouve que cela méritait tout de même une considération au moment des choix.

M. LE PRÉSIDENT.- N'oublie pas non plus de parler de Vauban ! Il faut que tu sois complet !

M. ROSSELOT.- Je pourrais, parce que tout le monde dit que c'est ridicule de ne pas faire comme à Dijon. Mes chers collègues, franchement, trouvez-vous intelligent de payer 450 000 € de loyer par an, alors qu'il suffirait de prendre une caserne ? L'autre jour, vous avez dit, Monsieur le Président, que vous ne vouliez pas que l'on vous reproche de faire un palais ! Avez-vous déjà vu qu'une caserne, c'était un palais ? Il faudra me donner l'adresse, que j'aie à voir, parce que je n'ai encore jamais vu qu'une caserne, c'était un palais !

M. LE PRÉSIDENT.- Ne vous énervez pas ! Monsieur ROSSELOT, ne nous faites pas un accident cardiaque ici ! Restez calme !

M. ROSSELOT.- Cela fait dix ans que l'on jette par la fenêtre 450 000 € par an. C'est n'importe quoi ! De plus, il faut aussi limiter votre autosatisfaction. Quand je lis les résultats de l'étude de l'INSEE sur l'attractivité, les résultats désastreux de la mesure de l'attractivité de notre région, et la Ville et l'Agglo sont tout de même le cœur de la région de Franche-Comté, quand je vois ces résultats désastreux, je me dis qu'il y a certainement quelque chose à faire. Je vous renvoie, Monsieur le Président, à la lecture d'une interview de quelqu'un que vous connaissez bien, qui a été votre adjoint à la Ville, qui est Madame la Présidente du Conseil Régional. Elle dit qu'il faut vraiment faire quelque chose. Associez-vous à elle, trouvez-moi quelque chose ! Je sais où est la réponse. C'est votre manque d'ambition en matière de coopération territoriale élargie.

Brouhaha dans la salle.

M. ROSSELOT.- Nous avons écouté les litanies et les liturgies sans broncher, comme à la messe ! Ecoutez un peu cinq minutes, et je serais beaucoup moins long.

Pour terminer, sur le plan strictement budgétaire, pour moi, je retiens que l'épargne brute est un indicateur extrêmement dangereux. Nous en avons déjà parlé la dernière fois, mais je vous demande d'être extrêmement vigilants. En effet, cette épargne est en baisse de 1/5^{ème}. De plus, cette chose incroyable pour vous, Monsieur le Président, qui qualifiez de « champ de ruines » la gouvernance du Président de la République précédent, vous avez au moins le courage de dire que cette année, les dotations de l'État baissent de 12 %. C'est à inscrire dans les annales, et malheureusement, à notre passif et à notre négatif. Que cela limite au moins vos excès de langage et de qualification de ce que font ceux qui ne pensent pas comme vous, pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne répondrai pas !

M. ROSSELOT.- Comme toujours ! Vous répétez ! Pourquoi ne dites-vous pas que je répète ? Dites-moi « je répète » !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, je ne répondrai pas, plus personne ne demande la parole, et je mets le budget au vote. Ce n'est en effet pas la peine de répondre. Vous êtes d'accord avec le fait que je ne réponde pas, n'est-ce pas ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Les rapports doivent être à peine modifiés. En page 30, vous avez les projets phares de la compétence « Économie ». Il y a une correction à apporter : ce n'est pas la zone de l'Échange avec le SMAIBO, mais l'ensemble des zones du SMAIBO. De plus, en page 62, en haut de la page, il faut préciser le paragraphe en disant que 2,6 M€ seront attribués au SMAIBO dans le cadre de la réalisation de la zone de Pouilley-les-Vignes. D'autres sommes sont mises sur d'autres zones :

- 200 000 € sur Franois ;
- 400 000 € sur Serre-les-Sapins ;
- 200 000 € sur Dannemarie-sur-Crète ;
- 386 000 € dans la réalisation des zones 4 et 5 de l'Échange.

Je souhaitais juste ajouter ces précisions pour que vous sachiez que ces rapports sont modifiés en conséquence.

M. GIRERD.- Je serai bref. Par rapport à ce qu'a expliqué Monsieur le Vice-Président BAULIEU, je voudrais simplement lui dire que je suis d'accord. Il est vrai qu'il faut dire ce que l'on fait, et faire ce que l'on a dit. Cependant, il manque un chaînon. En effet, il faut s'assurer que ce que l'on a fait correspond bien à ce que l'on attendait. Je reviens sur un élément important qui s'appelle l'évaluation des politiques publiques.

Brouhaha dans la salle.

M. GIRERD.- Je vous en prie ! Respectez un peu la démocratie ! Bon sang !

M. LE PRÉSIDENT.- Restez calme, ne vous énervez pas.

M. GIRERD.- Écoutez, Monsieur le Président, quand on intervient, j'écoute les gens, je ne fais pas de remarque.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai. Pourrait-on écouter Monsieur GIRERD ? Merci.

M. GIRERD.- En général, j'ai du respect pour toutes les personnes qui interviennent.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes même courageux dans certaines circonstances.

M. GIRERD.- Je reprendrai simplement ce qu'a dit le Premier Ministre en 2012 sur l'efficacité des 40 politiques publiques qui devaient être mises en place. C'est un élément que l'on ne doit pas oublier pour être sûr que l'argent est bien utilisé. J'ajouterai, Monsieur le Président, qu'il y a de la noblesse dans la politique et dans l'affrontement démocratique. Il est donc important que chacun puisse s'exprimer. Je n'irai pas plus loin.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

M. GIRERD.- Et ce en s'écoutant et en se respectant. C'est ce que je fais en général au Conseil et à l'Agglo.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord avec vous. Cependant, vous savez, Monsieur GIRERD, la démocratie, c'est aussi respecter les avis des uns et des autres, et de ne pas forcément répéter ici des choses déjà dites 10, 20 ou 30 fois. Ce n'est pas bien. De plus, vous n'aurez jamais les réponses. En effet, vous ne voulez pas les entendre, parce qu'elles ne vous conviennent pas.

M. BELUCHE.- C'est pour ramener un peu de sérieux à ce long débat et pour rassurer mon voisin Jean ROSSELOT qui poussait une espèce de cri de détresse sur l'utilité du tramway. Je ne réponds qu'à mon niveau.

M. ROSSELOT.- Je ne dis pas que c'est inutile !

M. BELUCHE.- Pour moi, c'est vraiment une aubaine magistrale, et je parle pour ma petite personne, tout à fait égoïstement. Je vais laisser ma voiture au garage, et je vais pouvoir prendre le tramway. J'habite Novillars, je vais mettre cinq minutes pour aller aux Marnières, et après, je vais m'installer dans la moleskine, lire mon journal en « père pénard » pour aller visiter mes amis qui seront, j'espère, pas trop mal au CHU.

M. ROSSELOT.- Il y avait trois lignes de bus.

M. BELUCHE.- Je regrette qu'elles ne viennent pas jusqu'à Novillars.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons pas revenir là-dessus.

M. ROSSELOT.- C'est égoïste !

M. BELUCHE.- J'ai dit que c'était égoïste !

M. LE PRÉSIDENT.- Philippe, ne t'énerve pas. De toutes les façons, je crois que nous n'arriverons pas à expliquer ce que c'est.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- D'une part, je voudrais juste faire remarquer à Monsieur GONON que dans le cadre de la réforme de la TP, les entreprises du territoire payent tout de même, il me semble, 18 M€ de moins de fiscalité. Donc, elles ne sont pas mal loties. D'autre part, je voulais insister sur une chose qui me tient à cœur dans le domaine économique. Certes, nous sommes en crise et tout le monde le dit. J'ai plutôt envie de dire que nous sommes dans un changement d'époque. L'exemple des Marnières doit nous instruire, c'est-à-dire que le projet que nous avions sur les Marnières auparavant est devenu caduc. C'est comme ça, on ne va pas pleurer. Cependant, cela doit nous inciter à faire une bonne prospective, une bonne anticipation à imaginer des choses nouvelles, innovantes, mais pas seulement techniquement, pour que l'argent que nous mettons dans l'économie – et sur le budget 2013, la somme est importante – soit utilisé à bon escient pour préparer ce changement d'époque.

M. LE PRÉSIDENT.- Je finis même par me dire qu'au fond, puisque, comme vient de le dire Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, les choses ont changé, n'est-ce pas plus mal que l'on arrête et que l'on reparte dans une autre direction ? En effet, la situation économique aujourd'hui et les besoins ne sont manifestement plus les mêmes qu'il y a cinq ou six ans. Cela a changé très vite. Ce serait donc l'occasion effectivement de se réadapter.

Je vous remercie. Je n'ai plus de question. Je mets donc ce budget au vote. Que ceux qui s'opposent lèvent la main. J'en compte sept. Qui s'abstient ? J'en compte quatre. Les autres sont donc favorables.

Après vérification des pouvoirs reçus pour la séance, les votes sont modifiés - Contre : 9 / Abstentions : 4

Rapport n° I.1.1 Bis - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2013

M. LE PRÉSIDENT.- Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur la fixation des taux de fiscalité suivants :

- cotisation foncière entreprise : 25,5 % ;
- taxe d'habitation : 9,47 % ;
- taxe foncière PB : 0,50 % ;
- taxe foncière PNB : 1,16 %.

Que ceux qui s'opposent lèvent la main. Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Personne. Les taux sont donc votés à l'unanimité. Je vous remercie.

Rapport n° I.1.2 - Création et révision des AP/CP - 2013

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Dans le cadre du budget, nous avons voté les crédits de paiement (CP) en 2013. Là, je vais vous présenter les révisions et les créations des AP/CP sur la période de ces AP.

En premier lieu, il y a une révision des échéanciers. Donc, nous prenons acte de ce qui a été consommé en 2012, et nous modifions en conséquence les AP et les CP sur 2013 :

- Morre : vous connaissez le dossier, cela n'avance pas bien vite. Nous en prenons acte ;
- l'acquisition de bus : c'est classique ;
- l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise (première phase) : nous sommes en fin de cet aménagement.

Pour les deux derniers dossiers, nous sommes en train de phase plus précisément ces projets.

Ensuite, dix AP changent à la fois d'échéancier et de montant, notamment :

- sur la réalisation du magazine : nous tenons compte de suppléments. Donc, nous augmentons le montant en dépenses de 60 000 €, et un peu en recettes ;
- sur l'aménagement de l'entrée Est : nous tenons compte de la fin de la concession Ségécé. Donc, nous supprimons les recettes attendues ;
- sur les itinéraires cyclables : une subvention ATSR est devenue caduque ;
- sur le dépôt de bus de Planoise (deuxième phase) : nous augmentons les dépenses de 700 000 € pour être plus proche de ce dont nous avons besoin à l'échéance 2015 où il n'y aura plus qu'un seul dépôt ;
- sur l'AP-AE tramway : nous actualisons simplement les dépenses et nous avons une diminution de celles-ci ;
- sur les équipements fluviaux : il n'y a pas beaucoup de modifications, mais il faut en tenir compte ;
- sur la Cité des Arts : idem. Concernant le parc instrumental, je vous ai parlé précédemment de l'augmentation de 133 000 €, et les 117 000 € en recettes correspondent au fait que nous n'utilisons plus le procédé de la provision ;
- sur la construction des logements publics : l'AP existe à l'heure actuelle sur le PLH 2006-2012. Nous augmentons les crédits de 400 000 € pour faire face à ce dont nous avons besoin. Les aides à la pierre déléguées sont augmentées – puisque l'on sert plus ou moins de boîte aux lettres – de 4 M€. Il s'agit là de tenir compte du renouvellement de la convention. Au lieu de clôturer l'AP et d'en créer une autre, on augmente l'AP existante.

Ensuite, il vous est proposé de créer six AP/CP et deux AP-AE, notamment :

- sur les Marnières : il s'agit de créer les conditions pour qu'une nouvelle concession soit possible. Donc, nous sommes à 10 M€ en dépenses avec 8,9 M€ en investissement et 1,1 M€ en fonctionnement sur l'AE, les 6,1 M€ en recettes étant des recettes de vente de foncier ;
- sur la pépinière maraîchère : il y a globalement 720 000 € pour le projet ;
- sur les travaux de mise aux normes de réhabilitation du dépôt : c'est encore différent des deux autres phases qui font l'objet de deux AP. Là, il s'agit uniquement de la mise aux normes de l'existant, sachant que le minimum sera fait sur le dépôt de Trey, et le reste sur le dépôt de Planoise ;
- sur le schéma départemental des gens du voyage : il vous est proposé 1,2 M€ en dépenses, 330 000 € en recettes, sachant que sur les 1,2 M€, 600 000 € viendront de l'ancienne AP que nous allons clôturer lors du vote du compte administratif.

Dans le cadre du nouveau PLH, il est proposé de créer deux AP et une AP-AE :

- une AP sur la subvention à la construction de logements publics pour un total de 5,3 M€ ;
- une AP-AE sur la subvention aux propriétaires privés. Au total, nous avons 5,1 M€ avec 4,5 M€ en investissement et 600 000 € en fonctionnement pour l'animation du dispositif. Si vous vous rappelez, j'avais insisté sur cet aspect des choses. En effet, concernant les propriétaires privés, il est très difficile d'avancer ;
- une AP sur le soutien à la réhabilitation de logements locatifs publics, donc sur le nouveau PLH, avec 6,3 M€ en dépenses.

En information, il vous sera proposé la clôture de quatre AP/CP au moment du vote du compte administratif. Vous les avez à l'écran.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

M. CYPRIANI.- Je voudrais juste dire que la création des deux AP relatives à la réhabilitation, pour l'application du PLH, me semble être une très bonne idée. Je me félicite, et je félicite le Bureau d'avoir pris cette décision.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Benoît. Il est vrai que c'est une bonne décision. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite prendre la parole ?

M. GONON.- Nous voterons à nouveau contre pour cinq raisons :

- il nous semble utile d'attendre que la SPL ait rendu son étude avant d'engager de nouvelles autorisations sur les Marnières ;
- concernant la passerelle à Serre-les-Sapins aux Hauts du Chazal qui coûte 600 000 €, nous sommes victimes du syndrome de La Malate qui nous fait penser à d'anciens dossiers terribles ;
- la pépinière maraîchère à 720 000 € nous semble bien cher pour assurer la formation de trois ou quatre personnes par an ;
- l'augmentation du coût du magazine du Grand Besançon passe de 220 à 250 000 €, soit une hausse de 14 % ;
- nous nous posons la question de l'utilité d'une fusion avec le PVV.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je propose cette révision. Quels sont ceux qui s'opposent ? Vous, Monsieur GONON, j'imagine ? Je compte donc quatre oppositions. Qui s'abstient ? Je compte une abstention. Les autres sont favorables. Nous passons donc au rapport suivant.

Après vérification des pouvoirs reçus pour la séance, les votes sont modifiés - Contre : 5 / Abstentions : 2

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements Techniques de la Liste des Emplois Permanents

M. BAULIEU.- Trois postes sont en cause. Comprenez-en simplement le sens. Nous avons créé un service commun avec le service des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les personnes, selon leur choix, soit ont muté à l'Agglomération, puisque ce service commun est rattaché à l'Agglomération, soit sont restés salariés de la Ville. Donc, leur choix s'applique. Cependant, dès lors qu'une personne qui n'est pas mutée, mise à disposition, quitte son service quel qu'en soit le motif (mutation, départ en retraite, etc.), le remplacement se fait dans la collectivité d'accueil. Ces trois postes correspondent à ces mouvements au sein des TIC. Nous vous proposons de créer les postes correspondants. Nous verrons cela en Commission prochainement, mais nous travaillons sur une hypothèse où nous ouvrons les postes en conséquence pour qu'ils soient pourvus au fur et à mesure, plutôt que d'y passer chaque fois du temps, d'autant que nous pouvons être pris dans l'urgence, face à un départ. Il faut donc formellement créer les postes. Telle est la motivation de ces trois postes. De plus, il y en aura d'autres, parce que c'est la logique du système.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est parfaitement expliqué. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Adaptation de l'Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements (AAPEL) à la suite d'évolutions réglementaires

M. STEPOURJINE.- En septembre 2012, nous avons mis en place un dispositif ayant pour objectif d'encourager les propriétaires occupants modestes à réaliser des travaux d'amélioration énergétique. Pour permettre à ces propriétaires occupants de cumuler des aides de la Communauté d'Agglo, de l'Anah et de la Région, nous vous proposons deux adaptations de notre dispositif : premièrement, la concordance des plafonds de ressources ; deuxièmement, atteindre un gain d'énergie compris entre 25 et 30 %, avec présentation d'un diagnostic de performance énergétique « rénové ».

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? C'est très bien. C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Bilan de la mesure de prise en charge des conséquences en termes de salubrité liées aux stationnements irréguliers de caravanes sur le territoire du Grand Besançon et pérennisation de l'action en faveur des communes membres

M. STEPOURJINE.- Pérennisation du dispositif d'aides aux communes mis en place par la Communauté d'Agglomération dans le cas de stationnement irrégulier des gens du voyage. Dans le rapport, vous avez un bilan des actions menées par la Communauté d'Agglomération concernant 21 stationnements irréguliers en 2012. Nous vous proposons de pérenniser le dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. COURBET.- Monsieur le Président. Je prends la parole concernant les gens du voyage. J'ai juste une question. Comme vous devez souvent venir vous promener dans l'est, vous allez voir qu'il y a une aire des gens du voyage juste à côté de Chalèze, l'aire de Thise. Ces gens sont partis depuis environ six mois, et cette aire est dans un état pitoyable. En effet, il y a de nombreux résidus de feuillus, de plastiques, de poubelles, etc. J'avais fait un article il y a deux ans dans *La Presse Bisontine*. Je vous ai envoyé plusieurs courriers, Monsieur le Président, par rapport à cela, puisque nous sommes souvent interpellés par les usagers qui ne comprennent pas qu'une aire des gens du voyage soit dans un tel état une fois qu'ils sont partis. Je suis d'accord qu'elle est difficile à gérer lorsqu'ils sont là, mais je ne comprends pas pourquoi une fois qu'ils sont partis, cette aire n'est pas nettoyée. C'est « dégueulasse », je trouve cela inadmissible ! J'espère que vous allez donner les ordres pour que cela soit fait le plus rapidement possible. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez raison, je vais souvent dans l'est. Je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été nettoyé, alors qu'ils sont partis. Nous avons un prestataire que nous payons pour gérer cela. Nous allons regarder.

M. MOYSE.- Il est clair qu'effectivement, après chaque départ des gens du voyage, un nettoyage doit être fait.

M. LE PRÉSIDENT.- On paye même pour cela.

M. MOYSE.- Nous allons dire que c'est fait à 90 ou 95 %. Il est clair aussi que sur la Commune de Thise, nous sommes très souvent saisis par des remarques de Thisiens qui viennent nous dire qu'il y a des déchets, alors qu'il n'y a plus personne depuis des mois. Je veux dire très clairement que cet endroit attire également des gens qui balancent tout et n'importe quoi, notamment à l'entrée de cette aire de grand passage.

Il faudra vérifier, mais il est sûr que nous avons un prestataire qui devrait faire les choses. Cependant, ce n'est pas uniquement lié aux gens du voyage, malheureusement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose que l'on puisse faire faire un nettoyage rapidement. Ainsi, nous verrons bien si les déchets reviennent.

M. MOYSE.- Cette aire n'est pas ouverte.

M. CURTY.- Justement, elle devrait être propre. Certes, elle n'est pas ouverte, mais ce sont les gens du voyage qui ont laissé ce « bordel », et non les personnes extérieures.

M. LE PRÉSIDENT.- Les services notent. Je propose que nous fassions nettoyer cette aire en début de semaine prochaine. Quelles que soient les raisons, ce n'est pas normal qu'elle reste dans cet état. On ne va pas polémiquer là-dessus, ce n'est pas normal.

M. MOYSE.- Il est clair qu'il faut nettoyer. Je précise qu'à Thise, nous payons également notamment les employés municipaux pour aller ramasser des détritiques qui de toutes les façons, ne viennent pas des gens du voyage, parce qu'ils ne sont plus là depuis trois ou quatre mois. Je voudrais faire une deuxième remarque sur ce rapport. Je voudrais faire un lien sur ce rapport proposé à l'approbation des conseillers et une étude de la Cour des Comptes, intitulée « accueil et accompagnement des gens du voyage », parue en octobre 2012. Dans cette étude, la Cour de Comptes fait entre autres recommandations, celle d'établir des statistiques annuelles relatives aux stationnements illicites pour mesurer l'impact de la création des aires d'accueil sur la fréquence des stationnements illicites. Les services de la CAGB ont fait un excellent travail, ils ont mesuré l'impact financier de cette pratique des stationnements illicites dans le domaine de la salubrité. En réalisant cette étude statistique, ils ont anticipé, en quelque sorte, une demande de la Cour des Comptes, ce que l'on peut et ce que je veux saluer ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Bernard. Mise à part ces remarques, est-ce que tout le monde est d'accord là-dessus ? Bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport, ne prennent pas part au vote Mesdames HINCELIN, POISSENOT et Monsieur STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- L'OPAH de la Communauté d'Agglomération se termine en avril 2013. Nous nous donnons 12 mois pour étudier de nouvelles actions à mettre en place courant 2014. Toutefois, dans le cadre de notre intervention avec l'Anah et dans le cadre du PCET afin de réaliser les objectifs du programme « Habiter Mieux », nous vous proposons de signer avec HDL une convention d'objectifs dont le montant s'élève à 60 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. CYPRIANI.- J'interviens d'abord pour relever quelques petites erreurs dans la convention. Dans le résumé, j'imagine qu'il faut lire « de mars à avril 2014 », et non « 2013 ». De plus, dans le texte de la convention, page 156, il est indiqué « L'Association s'engage à mener ses actions en partenariat avec l'Espace infoénergie implanté dans les mêmes locaux ». Je pense qu'il y a une erreur. En effet, l'Espace infoénergie est installé rue Pergaud, ce qui n'est pas le cas de HDL.

M. STEPOURJINE.- Nous corrigerons ces erreurs.

M. LE PRÉSIDENT.- HDL est effectivement à l'Espace Jean Jaurès. Je propose de faire modifier tout cela.

M. CYPRIANI.- Ce ne sont que des détails. En revanche, je note qu'HDL aidera au montage des dossiers des réhabilitations. Cependant, il n'est pas indiqué dans ses missions, la mission d'animation. Pour cette animation, une ligne a été prévue dans l'AP/CP. Qui s'occupera de l'animation ? Je rappelle que sans animation, les sommes que nous proposons en subvention ne seront pas utilisées, parce qu'il ne faut pas attendre que les propriétaires viennent, il faut aller les chercher, leur proposer des solutions. A priori, surtout en cette période de crise, ils se disent qu'ils n'auront pas les moyens, que c'est compliqué. Il faut donc leur donner envie de faire cette réhabilitation, et leur montrer qu'ils y auront tout intérêt, que des subventions existent, et que nous pouvons les aider.

M. STEPOURJINE.- Je répète que la mission d'animation est bien confiée à HDL qui a la mission d'animation, puis le montage des dossiers.

M. CYPRIANI.- J'insiste. Dans la convention, il est indiqué que l'Association s'engage à participer, voire coanimer, sur proposition de la CAGB à des actions d'information, etc. Donc, il faut que quelqu'un fasse l'animation. S'il y a un coanimateur, il faut quelqu'un en face. Ce sont peut-être les services de l'Agglo.

M. STEPOURJINE.- De toutes les façons, au niveau de l'Agglomération, il y a des services. Cédric BRUNOLD assure la liaison dans le domaine du parc privé essentiellement, et HDL également. Donc, les deux partenaires sont bien la Communauté d'Agglomération avec quelqu'un du service technique, et HDL.

M. CYPRIANI.- Si j'insiste sur ce dossier, c'est parce que nous réfléchissons aussi à une Agence Locale de l'Énergie (ALE) indiquée dans le Plan Climat. L'intérêt de cette ALE serait justement d'être un guichet unique, c'est-à-dire qu'elle assurerait en même temps l'animation, l'aide à l'instruction des dossiers et à leurs montages. C'est donc très bien que nous reportions la convention d'un an. De cette manière, cela nous laisse le temps de réfléchir pendant un an à l'installation de cette Agence Locale de l'Énergie qui doit se faire absolument en accord avec les Conseils Général et Régional. En effet, une ALE ne peut pas exister à côté, par exemple, d'un Espace Info-Énergie (EIE). Il faut vraiment que cela soit un guichet unique. Je vous invite donc tous à continuer à travailler sur ce dossier d'arrache-pied.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Demande d'agrément préfectoral pour le maintien du dispositif « DUFLOT » dans le Grand Besançon
--

M. STEPOURJINE.- La loi de finances 2013 prolonge les mesures fiscales du dispositif Scellier par un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire dit « DUFLOT ». Je ne souhaite pas décrire le nouveau dispositif qui a fait l'objet d'un excellent rapport que vous avez sous les yeux. Sachez que la loi de finances prévoit que les communes en zone A et B1, qui n'existent pas en Franche-Comté, et celles de la zone B2, ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, soient éligibles au dispositif du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Après cette date, les communes en zone B2 doivent obtenir un agrément du Préfet après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH). Les dossiers d'agrément comportant notamment les délibérations de la Communauté d'Agglomération et des communes qui postulent, doivent être remis au Préfet avant le 31 mars.

Pour être cohérent avec notre PLH, un courrier a été envoyé par le Président à Monsieur le Préfet afin que les communes de l'armature PLH, ainsi que celles qui ont déjà délibéré puissent bénéficier du classement en zone B2. Nous nous excusons de travailler une nouvelle fois dans l'urgence, car nous n'avons jamais été officiellement informés. Interviewés au dernier CRH, les représentants des services de l'État attendent un décret. Sans ce label B2, nous ne pourrions pas réaliser de logements à haute qualité environnementale à des prix encadrés, qui pourraient bénéficier à des ménages modestes. Donc, nous faisons le dossier au niveau de la Communauté d'Agglomération. Certaines communes ont déjà délibéré. Les délibérations seront jointes. De toutes les façons, nous avons demandé à ce que toutes les communes du cadre de l'armature PLH puissent au moins bénéficier de cet agrément en zone B2.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semblait que dans la lettre que l'on m'avait fait signer pour le Préfet, on m'avait expliqué que l'on devait déjà désigner les communes.

M. STEPOURJINE.- Effectivement, nous avons mis les communes qui sont dans l'armature PLH.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc, la liste sera jointe.

M. STEPOURJINE.- Tout à fait. De plus, deux communes ne sont pas dans l'armature PLH au sens strict, à savoir Montfaucon et Grandfontaine. Ces deux communes sont dans la liste.

M. LE PRÉSIDENT.- J'avais cru comprendre que l'on m'avait donné le choix entre deux lettres, et il ne me semble pas que j'avais choisi ce modèle. Est-ce que c'est bon ?

M. STEPOURJINE.- Jean-Louis, je donne lecture du début de la lettre : « Les communes qui appartiennent à l'armature du Plan Local sont Avanne-Aveney, Beure, Chalezeule, École-Valentin, Thise, Franois, Miserey-Salines, Pirey, Pouilley-les-Vignes et Serre-les-Sapins. » Deux autres communes ont déjà délibéré, Grandfontaine et Montfaucon. Telle est la liste des communes pour lesquelles nous avons demandé l'agrément en B2.

M. LE PRÉSIDENT.- As-tu cité Besançon dans ta liste ? Je n'ai pas entendu.

M. STEPOURJINE.- Oui, Besançon est la première de la liste. Excuse-moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°2 au marché de fournitures en courants faibles - CFA 1 - Lot 2

M. ROY.- La présente proposition d'avenant n°2 a pour objet l'intégration d'un nouveau produit permettant la mise en peinture des 35 caméras situées en extérieur, dans le secteur sauvegardé. Cet avenant est d'un montant de 4 900 €. Il augmentera la valeur du lot 2 attribué de 6,98 %. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 mars dernier a donné un avis favorable à cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne nous sont-elles pas livrées peintes ?

M. ROY.- Elles sortent d'usine en série blanche. Il n'y a pas d'option. Donc, il faut un avenant pour mettre une option supplémentaire pour peindre les 35 caméras qui seront intégrées au secteur sauvegardé, en gris.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela fait cher la peinture. Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°1 au marché de contrôle technique au titre du kiosque de Chamars

M. ROY.- Il est proposé de signer un avenant permettant l'intégration d'une mission de contrôle technique sur le nouveau kiosque de Chamars à construire. Cet avenant est d'un montant de 3 380 €. Il s'agit d'une procédure habituelle, notamment sur les bâtiments. Ces missions n'avaient pas pu être confiées à l'origine au Bureau Veritas, titulaire du marché, puisque la décision du kiosque n'était pas prise à l'époque. Le montant de cet avenant est défini au bas de la page 169. Je ne vais pas le commenter, vous avez le détail sur trois tirets, des 3 380 € HT, soit + 2,07 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Tramway - Remplacement de deux membres de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT)

M. ROY.- Vous connaissez tous le fonctionnement de la CIAT et sa composition. Tout cela est rappelé en page 173. Il est proposé de remplacer Monsieur HENRIOT par Monsieur COMTOIS, en tant que membre titulaire mandaté par l'Ordre des Experts Comptables, et de remplacer Monsieur FOURNIER par Madame CARTIER, en tant que membre suppléant mandaté par l'Ordre des Experts Comptables.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Marché « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage -
Réalisation du site propre bus Gare-Campus-Témis » - Autorisation de lancement et de signature

M. ROY.- L'axe en site propre bus doit permettre en 2015 de relier les secteurs Témis-Campus-Bouloie à la Gare Viotte en relation avec le pôle d'échanges multimodal de la Gare Viotte et le tramway. Une étude d'opportunité, de faisabilité et d'insertion de ce site propre transport en commun a été lancée en novembre 2011 et terminée en octobre 2012. Ce travail a permis de démontrer la pertinence de ce site propre dimensionné sur la base d'une utilisation par des bus, y compris bus à haut niveau de service, avec une emprise permettant ultérieurement d'éventuelles évolutions. Les grands éléments du projet sont décrits en page 175. Il est proposé dans ce marché une consultation qui a pour objet la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, technique et administrative. Compte tenu de son estimation d'environ 200 000 € HT, la procédure retenue est un appel d'offres ouvert européen.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°2.5 - Appel d'offres relatif à l'exploitation des supports publicitaires
sur les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature du marché

M. ROY.- Il s'agit d'une autorisation de lancement et de signature d'un marché de renouvellement des supports publicitaires des bus urbains du réseau Ginko. Ce marché est assuré actuellement par Métrobus. Il arrive à son terme au 31 décembre de cette année. Il est proposé de le renouveler pour une durée de quatre ans. La redevance annuelle minimale attendue et garantie est de 130 000 € HT.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Rapport n°2.6 - Convention entre la CAGB et l'UGAP en vue de l'acquisition de cinq bus

M. ROY.- Le lancement d'un nouveau marché de bus a été validé. Les pièces de cet appel d'offres sont en cours de préparation, avec l'appui de son exploitant Besançon Mobilité. Compte tenu des délais de passation de ce marché et de la fabrication des véhicules (minimum 9 à 10 mois), la première livraison ne pourrait intervenir qu'à partir de mai/juin 2014. Nous vous proposons d'acquérir des véhicules standards par l'intermédiaire de la centrale d'achat public UGAP pour pouvoir bénéficier d'une livraison dès cette année, au plus tard en novembre. Le montant de l'offre UGAP – vous l'avez vous en page 180 – hors modification du pré-cablage lié à l'évolution du matériel embarqué dans le cas de la billettique du tramway, s'élève à 230 135 €. C'est supérieur de 0,82 % au marché que nous avons depuis 2009 actualisé.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela n'a donc pas beaucoup augmenté. C'est bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.7 - Projet de financement d'une étude urbaine de la Ville de Besançon
dans le cadre du projet d'aménagement définitif de la RN57
entre les Tours de l'Amitié (Besançon) et l'échangeur de Beure

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas part au vote.

M. ROY.- Le Grand Besançon a été sollicité par la Ville de Besançon pour participer financièrement à la réalisation d'une étude urbaine devant permettre de définir les meilleures conditions d'aménagement urbain du tronçon routier de la RN 57, compris entre les Tours de l'Amitié et Beure, en cohérence avec le projet routier en cours de conception par les services de l'État. Cette étude est estimée à 100 000 € HT au maximum. Il est proposé que le Grand Besançon participe à hauteur de 20 %, montant plafonné à 20 000 € HT. Vous avez vu que les enjeux de l'étude urbaine sont bien décrits en page 186. Vous avez vu aussi à la page suivante que les modalités financières sont :

- 30 % aux services de l'État ;
- 20 % au Grand Besançon, je viens d'en parler ;
- 15 % au Syndicat Mixte de Micropolis.

Il vous est précisé que la Ville de Besançon, qui a déjà délibéré, assure un financement à hauteur de 35 % de cette étude. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. BONNET.- J'ai une question rapide que j'avais déjà évoquée au Conseil municipal. Je m'étais interrogé sur le fait qu'il n'y a pas de participation financière du Conseil Général alors qu'il est aussi impliqué dans le projet.

M. ROY.- Le partenariat du Conseil Général n'a pas été obtenu, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- L'avions-nous demandé ?

M. ROY.- Je vais vérifier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que nous avons dû le demander. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2013

M. MARTIN.- Pour revenir sur le bilan de l'année 2012, il convient de dire que les objectifs fixés par le contrat de performance ont été atteints. Le nombre d'adhésions a augmenté de 22 %, ce qui fait qu'il y a aujourd'hui 84 PME adhérentes au Pôle. De plus, 43 projets de recherche ont été labellisés. Le Pôle s'est investi avec succès en étant copporteur de trois projets lauréats dans le cadre des Investissements d'Avenir. Les relations avec huit autres pôles ont été renforcées. Sur le plan international, le pôle a participé à sept salons. Il est membre du nouveau cluster Microtechnics Alliance, avec un pôle allemand et un pôle suisse.

Le prochain contrat de performance des pôles de compétitivité sera établi pour une durée de six ans avec un bilan intermédiaire à mi-parcours. De plus, la gouvernance est renouvelée avec un partenariat renforcé entre l'État et la Région.

Les axes principaux attendus sont les suivants :

- intensifier la finalité productive des projets des pôles ;
- amplifier le soutien aux PME et ETI.

Vous avez le programme d'actions 2013, avec neuf objectifs que vous avez sans doute pu lire attentivement. Enfin, la mise en œuvre du programme d'action pour l'année 2013 s'élève à 820 969 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 50 000 € pour la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.2 - Technopole TEMISanté - Implantation de FCI Production - Fonds d'Intervention Économique - Aide au loyer

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Madame MÉNÉTRIER, Messieurs BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARIOT et MARTIN.

Je voudrais ajouter que, par exemple, lorsque l'on dit qu'il ne se passe rien, voilà un très bon exemple. En effet, FCI Production, pour ceux qui ne le savent pas, est une filiale de Carl Zeiss. Ils font des lentilles ophtalmologiques. Ce sont des Allemands qui hésitaient à quitter Besançon pour aller ailleurs. Tout un travail a été fait. Nous les avons accueillis dans une pépinière d'entreprises. Comme ils avaient besoin de place, ils voulaient partir ailleurs, et ils étaient très exigeants. Voilà un exemple d'entreprise que nous avons su retenir ici. Cette société se développe, et ils vont construire un bâtiment de 2 M€. C'est pour cette raison que parfois, nous avons le sentiment d'une grande injustice quand certains disent qu'il ne se passe rien, que rien ne bouge, que la ville meurt et que nous ne faisons rien. Après la construction de Breitling, après FCI, après les autres projets en cours, après les projets de luxe qui sont en train de se développer – nous le savons, nous les avons signés, mais nous ne pouvons pas dire qui ils concernent – il se passe vraiment beaucoup de choses. De nombreuses industries viennent ici. Il s'agit d'industries de très haute technologie, avec notamment la construction des laboratoires FEMTO-ST. Ne pourrions-nous pas être un jour d'accord de se dire qu'ensemble, nous vendons notre Région ? Il faut dire qu'il se passe des choses, plutôt que de dire qu'il ne se passe jamais rien.

J'ai rencontré un docteur de FEMTO-ST d'une très grande exigence. Ils ont trouvé à Besançon, des arguments pour rester, alors qu'ils pouvaient aller ailleurs. Je voudrais donc féliciter les services. En effet, nous avons rencontré ces personnes plusieurs fois. C'est un beau bâtiment qui va être construit. Il y a tout de même un total de 2 M€. Ce sont encore 2 M€ qui vont tomber dans le bâtiment localement, parce que ce n'est pas tellement délocalisable.

Ce sont vraiment de beaux succès. Vous avez également Aktya, société d'économie mixte. Là aussi, il y a eu une mise en concurrence, et Aktya a remporté le marché, parce qu'ils ont su se placer. Je voulais le dire, parce que je reçois comme une très grande injustice le fait de dire qu'il ne se passe jamais rien et que nous ne faisons rien. Je peux vous dire que Carl Zeiss, dans le domaine de l'optique, ce n'est pas rien. C'est plutôt une sacrée référence.

M. MARTIN.- Avec une portée mondiale, dans la mesure où nous sommes sur l'Europe, le Japon, les États-Unis. De plus, ils ont la volonté de conquérir les marchés du Brésil et de la Chine. Je crois que tout a été dit. Aktya sera porteur du projet, et demande à ce titre un Fonds d'Intervention Économique de la part de la Communauté d'Agglomération, à hauteur de 94 440 € répartis sur six ans. C'est ce que nous vous demandons de valider ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Belle opération.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Madame MÉNÉTRIER, Messieurs BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARIOT et MARTIN.

M. MARTIN.- Il s'agit pour le Grand Besançon d'être présent sur tous les marchés potentiellement porteurs de projet et de connaître ceux-ci très en amont de leur diffusion publique. Pour ce faire, le Grand Besançon a décidé de financer Aktya pour une mission de promotion économique du territoire annuelle au cours de laquelle elle valorisera l'offre du Grand Besançon dans tous ses réseaux immobiliers et sur des salons professionnels dédiés (SIMI, Compamed Medica, Industrie Micronora...). Cette mission sera pour un an d'un coût de 45 000 €, incluant toutes les opérations de marketing direct que mettra en œuvre Aktya.

Vous avez le bilan de l'action en 2012, sachant qu'en 2013, il y aura un effort de fait auprès de la ZFU. En effet, nous voulons vraiment valoriser une action sur le périmètre de la ZFU. Donc, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 45 000 € à Aktya pour cette action de promotion économique du territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Pas de remarque, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, WANLIN, Messieurs BÉNÉTEAU de LAPRAIRIE, CAYUELA, CHANEY, FAIVRE, MOYSE, RUTKOWSKI.

M. MARTIN.- Le présent rapport porte sur le soutien financier et matériel du Grand Besançon au fonctionnement de l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Il est proposé la signature de la convention annuelle 2013 précisant les objectifs fixés à l'association pour la période et les financements apportés par le Grand Besançon. Ceux-ci sont conformes au PPIF. Ils s'établissent à 292 294,20 €, répartis en une part fixe de 160 000 € et une part variable qui correspond à la mise à disposition des personnes, des équipements et des services pour les années 2012 et 2013, à hauteur de 132 294,20 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque, c'est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas part au vote.

M. MARTIN.- La Ville de Besançon, par délibérations des 8 décembre 2011 et 14 juin 2012, a adopté un programme d'actions pour soutenir le commerce pendant la phase de réalisation des travaux du tramway. Une demande de subvention au titre du FISAC (Fonds d'Interventions pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a été déposée par la Ville de Besançon. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, associée à cette démarche, a été sollicitée pour participer à certaines actions listées en pages 224 et 225, faisant l'objet d'une convention de partenariat avec la Ville de Besançon pour un montant global de 261 630 € en investissements et 107 425 € en fonctionnement. Vous avez les actions au dos.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Pas de remarque, c'est bon.

M. MARTIN.- Il s'agit simplement de remplacer au Syndicat Mixte Lumière Sylvie WANLIN comme suppléante par un certain Jean-Pierre MARTIN.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque, c'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Création d'une pépinière d'activités maraîchères aux Andiers

M. GUILLEMET.- L'une des difficultés rencontrées pour le développement des circuits courts est la très faible production locale en légumes. Pourtant, des personnes souhaitent s'installer en maraîchage sur notre Communauté d'Agglomération. Concernant le partenariat Sauge, partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le Conseil Régional, le Conseil Général et différentes associations, deux freins ont été identifiés à la réalisation de leur projet, notamment l'accès difficile au foncier, et l'isolement qui rend difficile la mutualisation du matériel. Une pépinière d'activités maraîchères doit devenir un levier pour l'installation pérenne des maraîchers en production diversifiée sur notre territoire. Elle devra permettre aux maraîchers :

- de se tester sur tous les aspects, notamment la responsabilité de production, mais pas uniquement. Il y a aussi la gestion et la commercialisation ;
- de poursuivre leurs recherches de foncier d'installation pendant qu'ils vont être en formation ;
- de s'insérer dans les réseaux locaux (agricoles, de consommateurs, et autres).

Concrètement, notre pépinière accueillera trois porteurs de projet en test pendant un à trois ans, sur une activité de production maraîchère en agriculture biologique, et commercialisée essentiellement en vente directe sur le site. Ils bénéficieront pendant ces trois années de la mise à disposition d'un outil de production, à savoir un bâtiment de 800 m² avec l'espace de stockage, de vente, conditionnement de légumes, 3 000 m² de tunnels non chauffés, un système d'irrigation, des serres de production de plans, un hébergement juridique, un accompagnement technique grâce à la proximité des Jardins de Cocagne. Cette proximité va permettre également l'achat de matériel de culture des Jardins de Cocagne qui le mettront à disposition de nos trois maraîchers en expérimentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc, c'est un bon projet.

M. GUILLEMET.- Très bon projet. Je rappelle que le bâtiment sera modulable. Il est conçu pour être réutilisé ultérieurement, si nous décidons de revoir le cadre d'activités artisanales de la future zone des Andiers.

M. CONTOZ.- Aujourd'hui, il y avait une journée de travail avec la profession, la Chambre, l'État, la Région et le Conseil Général sur un sujet du même thème. Il y avait beaucoup de porteurs de projet. Ils ont été nombreux à dire combien ils attendaient ce genre d'équipement pour pouvoir avoir le pied à l'étrier pour s'engager sur la production en faveur des circuits courts. L'attente est très forte.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela permet à des jeunes de s'engager dans le maraîchage, et ensuite de s'installer sur le Grand Besançon.

M. GUILLEMET.- La pépinière était dans les starting-blocks depuis plus d'un an. En réalité, il nous manquait juste les terrains pour pouvoir démarrer.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je suis très heureux que ceux qui ont décrit ce projet comme étant pharaonique aient voté pour.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de
Chaucenne, Noironte, Pugey et Vaux-les-Prés

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Mesdames et Messieurs GAVIGNET, GROSJEAN, VOUGNON, ROSET, MADOUX, MULIN, LATHUILIÈRE et HUMBERT.

M. GUILLEMET.- Sont ici présentés quatre projets :

- Chaucenne, pour la restauration de l'église Saint-Symphorien, pour un montant de 51 523,28 € ;
- Noironte, pour la restauration extérieure de l'église, pour un montant plafonné à 60 000 € ;
- Pugey, pour l'aménagement urbain du centre-village, pour un montant de 60 000 € ;
- Vaux-les-Prés, pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier, pour un montant de 1 896,95 €.

Vous pouvez rentrer dans le détail dans les fiches actions.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? Est-ce que tout le monde est d'accord là-dessus ? C'est accepté.

Rapport n°4.3 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté -
Convention annuelle 2013

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Mesdames PRESSE, TISSIER, Messieurs CARTERON, GUILLEMET, LEUBA et NOROY.

M. GUILLEMET.- Le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés est une association agréée par l'État, dont les missions sont d'assurer la connaissance de la flore sauvage, de l'entomofaune et des habitats. Il a notamment vocation à conseiller et accompagner les collectivités territoriales sur ce sujet. Concernant le programme 2013, un travail est engagé sur la réalisation d'une exposition mobile notamment, à destination des communes et des associations. On prévoit un inventaire d'1/5^{ème} de la flore sauvage, 1/5^{ème} de l'entomofaune, et terminer le dernier tiers des inventaires des sites d'Intérêt Communautaire Européen.

M. BONNET.- Je voudrais juste signaler que moi non plus, je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être. Nous vous rajoutons. Monsieur GUILLEMET ne prend pas part au vote, puisqu'il en est le Président. Donc, je répète : ne prennent pas part au vote Mesdames PRESSE, TISSIER, Messieurs CARTERON, GUILLEMET, LEUBA, NOROY et BONNET. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.4 - Évolution du mode de gestion de la plateforme bois -
Mise en place d'une convention d'occupation précaire

M. HUOT.- Nous disposons aujourd'hui d'une plateforme de stockage et séchage bois énergie localisée à Planoise. À l'origine, la création de cette plateforme était à destination des communes qui voulaient stocker des plaquettes forestières pour alimenter leur chaufferie bois. Aujourd'hui, cela fait deux marchés où cette plateforme est louée à ONF Énergie. Dans la mesure où nous commençons à avoir des projets, nous proposons d'arrêter ces marchés avec ONF Énergie, d'annuler le règlement intérieur de cette plateforme, et à titre précaire de pouvoir utiliser des surfaces de cette plateforme s'il y a des communes qui souhaitent stocker et sécher leurs plaquettes bois, des projets commençant à prendre forme. C'est donc simplement une évolution de la façon dont on va gérer cette plateforme bois.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires
du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Dole
pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) 2013

M. PRALON.- Ce DEM se déroulait les années précédentes à Arc-et-Senans. Le Conservatoire du Grand Besançon étant la tête de pont au niveau de la Région par rapport aux conservatoires départementaux, nous avons jugé opportun que l'examen se déroule à Besançon. Le montant des frais d'examen s'élève à 6 343 € TTC. Il se répartit au prorata des élèves présentés, soit pour l'Agglomération, 5 461 € TTC.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Rapport n°5.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2013 - Attribution des subventions

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Mesdames POISSENOT, MICHEL, RONZI, et Messieurs FOUSSERET, GHEZALI et MONNEUR.

M. PRALON.- Dans le résumé, on vous dit que face à la modification du paysage de l'enseignement musical du Grand Besançon, avec notamment le nouveau projet d'établissement du Conservatoire, et les difficultés des écoles de musique associatives, nous avons, au niveau du Grand Besançon poursuivi et accentué le soutien aux écoles de musique structurantes sur la base de l'évolution du fonds d'aide validé par du Conseil de Communauté du 14 février 2013. De plus, 20 dossiers ont été déposés, trois sont déclarés inéligibles. Le montant total des subventions proposées pour les écoles de musique associatives s'élève à 113 025 €, réparti sur l'enveloppe « soutien aux écoles de musique », et 500 € de subvention à la Batterie Fanfare de Saône pour le conte musical « les 3 cheveux de l'ogre » sur l'enveloppe « animation du réseau ». Je signale simplement que pour les écoles structurantes, un premier versement sera effectué à hauteur de 75 % à la signature des conventions, et le solde leur sera versé lorsqu'ils nous auront présenté leur projet pédagogique.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Il n'y a pas de remarque.

Rapport n°5.3 - Fonds Manifestations Culturelles et Sportives - Attribution de subventions - 1^{er} semestre 2013

M. PRALON.- Ce rapport porte sur l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'aide « manifestations » (culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales) pour le 1^{er} semestre 2013. Je vous demanderai de noter qu'il y a une erreur dans la notification de certaines subventions, notamment une qui concerne Nancray au niveau de l'organisation d'un championnat de France de cyclisme handisport pris en grande partie en charge par le Conseil Général. La subvention proposée n'est pas de 1 000 €, mais de 1 500 €, ce qui fait que le total des manifestations sportives de nature et de loisirs ne s'élève pas à 13 100, mais à 13 600 €. Le total des subventions proposées s'élève donc à 51 000 € au lieu de 50 500 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si j'ai dit que Mesdames MICHEL, RONZI et Messieurs FOUSSERET, GHEZALI et MONNEUR ne prenaient pas part au vote. Comme je ne suis pas sûr, je le dis. C'est adopté.

Rapport n°5.4 - RAP Citadelle - Demande de subvention pour la programmation culturelle

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Mesdames FELLMANN, JEANNIN, TISSIER, et Messieurs DAHOUI, FOUSSERET, GIRARD, GONON, GOVIGNAUX et LIME.

M. PRALON.- Nous vous rappelons que comme chaque année, le Grand Besançon soutient le programme d'animation de l'établissement public Citadelle à hauteur de 50 000 €. Compte tenu du rôle majeur de la Citadelle sur le plan touristique pour le territoire et du programme d'animation présenté en page 286, nous vous proposons de reconduire cette aide de 50 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? Rapport suivant.

Rapport n°5.5 - RAP Citadelle - Demande de subvention pour l'aménagement d'un espace 3D

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Mesdames FELLMANN, JEANNIN, TISSIER, et Messieurs DAHOUI, FOUSSERET, GIRARD, GONON, GOVIGNAUX et LIME.

M. PRALON.- Dans le cadre de son projet stratégique 2011-2015, l'établissement public « Citadelle-Patrimoine mondial » met en place, dans la Chapelle Saint-Étienne, un dispositif multimédia 3D de type immersif sur l'histoire du lieu. Le Grand Besançon a été sollicité pour une subvention à hauteur de 15 % du montant total des travaux qui va s'élever à 1,2 M€. Donc, la participation du Grand Besançon s'élèverait à 180 000 €. Compte tenu de l'intérêt de cette opération qui viendra renforcer l'attractivité touristique du site et la compréhension du monument par les visiteurs, il vous est proposé d'attribuer de manière exceptionnelle la subvention demandée.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Rapport n°5.6 - Orchestre Victor Hugo - Livre CD « Anne, Léo et le gros ours de l'armoire » offert aux enfants de grande section de maternelle

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- On vous explique que les financeurs de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté ont proposé que le livre/disque du conte musical « Anna, Léo et le gros ours de l'armoire » produit par l'Orchestre soit diffusé à l'ensemble des enfants de grande section de maternelle de la région. Au même titre que les autres collectivités locales, le Grand Besançon a été sollicité pour prendre en charge le coût des exemplaires pour les enfants du Grand Besançon (hors Ville de Besançon), soit 790 exemplaires pour un montant de 4 898 €. Nous vous demandons de répondre favorablement à cette demande, sachant que la diffusion sera faite par l'Inspection académique auprès des écoles concernées.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.7 - Cité des Arts - Convention de partenariat relative à l'utilisation des espaces et services partagés avec le FRAC

M. PRALON.- Nous vous présentons une convention de partenariat relative à l'utilisation des espaces et services partagés entre le Conservatoire et le FRAC. Elle définit les conditions financières de chacune des deux parties. Nous vous demandons vous prononcer sur cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Questions diverses

Rapport n° 10.1 - Liste des marchés conclus en 2012 dont le montant est supérieur à 20 000 €

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la liste de ces marchés. S'il y a des questions, vous les posez et on vous répondra. Il n'y en a pas, Je considère donc que c'est adopté.

Rapport n° 10.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la liste. Je peux répondre à des questions. C'est adopté.

Rapport n° 10.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de remarque. C'est adopté.

Information orale - Réunions de secteur sur la Réforme de Collectivités Territoriales

Je voudrais vous rappeler qu'il va y avoir des réunions dans les secteurs, concernant la réforme territoriale. Je peux me permettre d'insister sur le fait qu'il serait bien que vous puissiez vous y rendre avec les membres de vos Conseils municipaux. Je crois qu'il a été demandé par un certain nombre d'entre vous de connaître les nouvelles gouvernances pour les Agglos, les dispositifs d'élection pour les Communes. Il y aura une réunion sur Besançon pour les élus bisontins. Il y aura également des réunions dans les secteurs. Je me permets donc d'insister sur le caractère important de votre présence. Je vous remercie. La séance est levée.